

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1461

20 juin 2013

SOMMAIRE

AIG Global Investment (Luxembourg) S.A.	70128	DB Re	70123
AMP Capital Wagram 92 Property (France n 1) S. à r.l.	70116	DB Re	70123
Anglo American Finland Holdings 2	70116	DJ Renting SC	70123
Anglo American Investments 6	70116	Dundee International (Luxembourg) Investments 11 S.à r.l.	70128
BNP Paribas Flexi II	70120	Erste Europäische Pfandbrief- und Kommunalkreditbank Aktiengesellschaft in Luxemburg	70083
BPT Optima S.A., SICAR	70118	Global Architecture Management	70082
BSI Flex	70109	Gran Tierra Finance (Luxembourg) S.à r.l.	70083
Cameron 2 S.à r.l.	70109	H.I.G. Luxembourg Holdings 33 S.à r.l.	70082
Cargill International Luxembourg 2 S.à r.l.	70116	Jandira S.à r.l.	70117
Cargolux Airlines International S.A.	70109	Katla Manager Selection	70117
Cellotek Finance (Luxembourg) S.à r.l.	70119	LRF Holdings S.à r.l.	70109
CFPS Holdings S.à r.l.	70089	Materia Prima Holding S.A.	70126
CHAMESO-LUX S.A. (Chaudonnerie-Mécanique-Soudure)	70122	Matterhorn Fund	70125
Champbourg S.A.	70122	MBR Lëtzebuerg (Maschinen und Betriebs-hilfsring Lëtzebuerg)	70127
Chapi Lux S.A.	70120	Melfleur Management Luxembourg S.A.	70127
Charlotte Re S.A.	70118	Menado-Trading e Serviços Internacionais S.à r.l.	70117
Chondropharm International S.A.	70120	Menuiserie Torres S.à r.l.	70126
CIR International S.A.	70118	MGP Europe AIV (Lux) S.à r.l.	70126
Citadel Financial Products S.à r.l.	70122	MGP Wings S.à r.l.	70126
Citation Holdings S.A.	70120	Midas Conseil S.A.	70127
CLdN N.W. S.A.	70120	Naxos Finance S.A.	70125
CLdN N.W. S.A.	70121	Neptune International Investment Funds (SICAV)	70125
Clemon S.à r.l.	70122	Neuron s.à r.l.	70128
Climmolux S.A.	70122	NWL European Finance S.à r.l.	70124
CNPV Solar Power S.A.	70121	NWL Luxembourg Holding S.à r.l.	70124
Colada HoldCo S.à r.l.	70119	OBA Group SA	70124
Comilfo	70121	Park Square Capital II SARL	70127
Comilfo	70121	Park Square Capital I, S.à r.l.	70127
Congrégation des soeurs du Tiers Ordre Régulier de Notre-Dame du Mont Carmel à Luxembourg, Société Anonyme	70119	Way LuxCo S.à r.l.	70084
Constantine S.à r.l.	70119		
DB PWM	70123		

H.I.G. Luxembourg Holdings 33 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 20.833,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 172.220.

Les comptes annuels pour la période du 11 octobre 2012 (date de constitution) au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 mai 2013.

Référence de publication: 2013056292/11.

(130069881) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2013.

Global Architecture Management, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9743 Crendal, Maison 14.

R.C.S. Luxembourg B 143.121.

L'an deux mille treize,

le dix-septième jour du mois d'avril.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

Monsieur José Antonio BASSIL, architecte, né à Hadeth (Lebanon), le 19 octobre 1961, demeurant à L-9743 Crendal, Maison 14,

ici représenté par:

Monsieur Jean-Jacques SCHERER, conseiller fiscal, avec adresse professionnelle au 1-3, Millewee, L-7257 Helmsange (Grand-Duché de Luxembourg),

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée à Crendal, le 16 avril 2013,

laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte à des fins d'enregistrement.

Laquelle partie comparante, représentée comme il est dit ci-avant, est l'associé unique Associé de «GLOBAL ARCHITECTURE MANAGEMENT», (la «Société»), une société à responsabilité limitée régie selon les lois luxembourgeoises, établie ayant son siège social actuel au 24, rue Edmond Reuter, L-5326 Contern, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 143 121, constituée suivant acte notarié dressé en date du 14 novembre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial»), en date du 08 décembre 2008, sous le numéro 2915 et page 139915.

Les statuts de la Société ne furent jamais modifiés depuis lors.

Laquelle partie comparante, représentée comme il est dit ci-avant, et représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé DECIDE de transférer, avec effet immédiat, le siège social statutaire et administratif de la Société de Contern à Crendal, commune de WINCRANGE et de fixer sa nouvelle adresse à L-9743 Crendal, Maison 14.

Deuxième résolution

Afin de refléter ce changement de siège social, l'Associé DECIDE de modifier l'article DEUX (2) des statuts de la Société, pour lui donner désormais la nouvelle teneur suivante:

Art. 2. «Le siège social est établi Crendal, commune de Wincrange, Grand-Duché de Luxembourg.

Le siège social pourra être transféré en tout autre endroit dans le Grand-Duché de Luxembourg, par simple décision des associés.».

Dont acte, fait et passé à Helmsange, Grand-Duché de Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, ledit mandataire de la partie comparante prémentionnée a signé avec Nous le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: J.J. SCHERER, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 22 avril 2013. Relation: EAC/2013/5292. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2013056281/43.

(130068774) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2013.

Gran Tierra Finance (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: BRL 44.518.532,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 163.089.

Suite à la cession de parts intervenues toutes en date du 16 avril 2013 entre Gran Tierra Energy International Holdings Ltd. et Gran Tierra Luxembourg Holdings S.à r.l. les parts sociales de la Société sont réparties comme suit:

- Gran Tierra Energy International Holdings Ltd., ayant son siège social à Uglad House, KY1-1104 Grand Cayman, Iles Caïmanes, et immatriculée sous le numéro MC 238484 auprès du "Registrar of Companies of the Cayman Islands", détient les parts sociales d'une valeur nominale de BRL 1.- comme suit:

* 14,553,000 parts sociales préférentielles avec obligation de rachat de classe A;

* 5,247,000 parts sociales préférentielles avec obligation de rachat de classe B.

- Gran Tierra Luxembourg Holdings S.à r.l., ayant son siège social à 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, et immatriculée sous le numéro B176816 auprès du RCS Luxembourg, détient les parts sociales d'une valeur nominale de BRL 1.- comme suit:

* 24,718,532 parts sociales ordinaires.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

GRAN TIERRA FINANCE (LUXEMBOURG) S.à r.l.

Jacob Mudde

Gérant B

Référence de publication: 2013056286/23.

(130068948) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2013.

Erste Europäische Pfandbrief- und Kommunalkreditbank Aktiengesellschaft in Luxemburg, Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 25, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 68.470.

Die Gesellschaft teilt folgende personelle Veränderung in der Geschäftsführung mit:

Die ordentliche Generalversammlung vom 18. April 2013 hat die Bestellung von Herrn Björn Alexander Senger, geboren am 15. Februar 1978 in Köln, Deutschland, beruflich ansässig in 25, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, ab dem 1. Januar 2013 als Direktor in die Geschäftsführung der Erste Europäische Pfandbrief- und Kommunalkreditbank AG in Luxemburg, bestätigt.

Des Weiteren wurde in der Generalversammlung vom 18. April 2013 die Wahl nachfolgender Mitglieder in den Verwaltungsrat beschlossen:

- Ralf Woitschig (Vorsitzender), geboren am 25.06.1967 in Braunschweig, Deutschland, beruflich ansässig in Mainzer Landstrasse 153, D-60327 Frankfurt am Main;

- Hermann Rave (stellv. Vorsitzender), geboren am 26.05.1957 in Brunsbüttelkoog, Deutschland, beruflich ansässig in Kaiserstraße 16, D-60311 Frankfurt am Main;

- Gerard-Jan Bais, geboren am 21.12.1961 in Haarlem, Holland, beruflich ansässig in 25, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg;

- Ansgar Herkert, geboren am 08.06.1968 in Frankfurt am Main, Deutschland, beruflich ansässig in Helfmann-Park 5, D-65760 Eschborn.

Die Mandate im Verwaltungsrat enden mit der Generalversammlung im Jahre 2016, die über das Geschäftsjahr 2015 beschliesst.

Erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 30. April 2013.

Erste Europäische Pfandbrief- und Kommunalkreditbank Aktiengesellschaft

Björn A. Senger / Dr. Richard Rödler

Director / Business Management

Référence de publication: 2013055452/31.

(130068344) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2013.

Way LuxCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 151.888.

In the year two thousand and thirteen, on the fifteenth day of April,

before us Maître Marc Loesch, notary, residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting of the shareholders of Way LuxCo S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, having a share capital of twelve thousand five hundred euros and four cents (EUR 12,500.04), with registered office at 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg (the "Company"), incorporated following a notarial deed on 12 March 2010, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations number 854 of 24 April 2010 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies, Section B, under number 151.888. The articles of incorporation of the Company have for the last time been amended following a deed of the undersigned notary of 2 August 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2278 of 13 September 2012.

The meeting is declared open at 5.30 pm with Me Manfred Müller, lawyer, professionally residing in Luxembourg, in the chair,

who appointed as secretary Me Florence Forster, lawyer, professionally residing in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Me Marc Frantz, lawyer, professionally residing in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state that:

(i) The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. To amend article 9 and article 10 of the articles of incorporation of the Company, in order to reflect the changes in relation to the board of managers of the Company and the meetings of the board of managers of the Company.

2. To revoke Mr Lars Frankfelt, class A manager of the Company, Mr Heiko Dimmerling and Mr Michiel Kramer, class B managers of the Company, as managers of the Company and with immediate effect.

3. To appoint (i) from a list of candidates presented by a majority of the holders of class A shares of the Company, Mr Mats Eklund and Mr Antonis Tzanetis, as new class A managers of the Company with effect as of the date of the general meeting of shareholders of the Company resolving on their appointment and for an unlimited duration and (ii) from a list of candidates presented by a majority of the holders of class B shares of the Company, Mr Lars Frankfelt, and Mr Michiel Kramer, as new class B managers of the Company with effect as of the date of the general meeting of shareholders of the Company resolving on their appointment and for an unlimited duration.

4. Miscellaneous.

(ii) The shareholders present, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance-list; this attendance-list, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders and by the board of the extraordinary general meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

(iii) The proxies of the represented shareholders, initialled "ne varietur" by the appearing parties will also remain annexed to the present deed.

(iv) The whole share capital being represented at the present meeting and all the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

(v) The present meeting is then regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

First resolution

The extraordinary general meeting of shareholders resolved to amend article 9 and article 10 of the articles of incorporation of the Company in order to reflect the changes in relation to the board of managers of the Company and the meetings of the board of managers of the Company.

Said articles will from now on read as follows:

" **Art. 9. Board of Managers.** The Company will be managed and administered by a board of managers (referred to as the "Board of Managers") composed of at least two (2) and not more than six (6) members who need not be shareholders (the "Managers").

The Managers will be elected by the general meeting of shareholders which will determine their number and the period of their mandate, provided always that:

(i) for so long as Class A Shares are in issue, at least two (2) and a maximum of three (3) Managers shall be appointed from a list of candidates presented by a majority of the holders of Class A Shares (the "Class A Managers"); and

(ii) for so long as Class B Shares are in issue, at least two (2) and a maximum of three (3) Managers shall be appointed from a list of candidates presented by a majority of the holders of Class B Shares (the "Class B Managers").

The Managers will hold office until their successors are elected. Each Manager may resign or may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the general meeting of shareholders. If the shareholder(s) have qualified the Managers as Class A Managers or Class B Managers, a Class A Manager or a Class B Manager may only be replaced by a Manager of the same class appointed in accordance with this Article 9."

" **Art. 10. Meetings of the Board of Managers.** The Board of Managers shall appoint among its members a chairman (the "Chairman"). If the shareholder(s) have qualified the Managers as Class A Managers or Class B Managers, the Chairman shall be (i) chosen among the Class A Managers or the Class B Managers and (ii) elected with the affirmative vote of a majority of the Managers, including at least one (1) Class A Manager and one (1) Class B Manager.

The Board of Managers may also appoint a secretary, who needs not be a Manager and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Managers.

The Board of Managers will meet upon call by the Chairman. A meeting of the Board of Managers must be convened if any two (2) of its members so require.

The Chairman will preside over all meetings of the Board of Managers, except that in his absence the Board of Managers may appoint another member of the Board of Managers as chairman pro tempore by majority vote of the Managers present or represented at such meeting.

Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend, at least three (3) calendar days' written notice of meetings of the Board of Managers shall be given in writing and transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text. Any such notice shall specify the time and the place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted. The notice may be waived by properly documented consent of each member of the Board of Managers. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a time schedule previously adopted by resolution of the Board of Managers.

The meetings of the Board of Managers shall be held in Luxembourg or at such other place as the Board of Managers may from time to time determine.

Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing another Manager of the same class as his proxy. Any member of the Board of Managers may represent one or several other members of the same class of the Board of Managers.

A quorum of the Board of Managers shall be the presence or representation of at least half (1/2) of the Managers holding office, provided that in the event that the Managers have been qualified as Class A Managers and Class B Managers, such quorum shall only be met if at least two (2) Class A Managers and two (2) Class B Managers are present or represented.

Decisions will be made by a majority of the votes of the Managers present or represented at such meeting, unless a higher majority requirement is required by virtue of an agreement between the shareholders of the Company and/or the Company's constitutional documents, in which case such higher majority requirement shall apply. In the event that the Managers have been qualified as Class A Managers and Class B Managers such decisions must be adopted with a majority of votes of the Managers present or represented including an affirmative vote of at least two (2) Class A Managers and two (2) Class B Managers. In the event of a tie, the decision shall be deemed rejected by the Board of Managers.

A conference telephone call during which a quorum of the Managers as above-mentioned participates in the call shall be valid as meeting of the board, provided written minutes reflecting the decisions adopted during such telephone conference call signed by all the Managers attending such telephone conference call are made.

In case of urgency, a written decision, signed by all the Managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several Managers."

Second resolution

The extraordinary general meeting of shareholders resolved to revoke Mr Lars Frankfelt, class A manager of the Company, Mr Heiko Dimmerling and Mr Michiel Kramer, class B managers of the Company, as managers of the Company and with immediate effect.

Third resolution

The extraordinary general meeting of shareholders resolved to appoint (i) from a list of candidates presented by a majority of the holders of class A shares of the Company, (a) Mr Mats Eklund, company director, professionally residing at 3350 9 South Street, 3rd Floor, London W1K 2XA, United Kingdom, and (b) Mr Antonis Tzanetis, company director, professionally residing at 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, as new class A managers of the Company with effect as of the date of the present resolutions and for an unlimited duration and (ii) from a list of candidates presented by a majority of the holders of class B shares of the Company, (a) Mr Lars Frankfelt, company director, professionally residing at Charter Place 23/27 Seaton Place, St. Helier, Jersey, Channel Islands, JE2 3QL, and (c) Mr Michiel Kramer, company director, professionally residing at 26-28 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, as new class B managers of the Company with effect as of the date of the present resolutions and for an unlimited duration.

As a consequence, the board of managers of the Company will be composed of the following four (4) managers:

- Mr Mats Eklund, class A manager;
- Mr Antonis Tzanetis, class A manager;
- Mr Lars Frankfelt, class B manager; and
- Mr Michiel Kramer, class B manager.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at one thousand two hundred euro (EUR 1,200.-).

There being no other business, the extraordinary general meeting was adjourned at 5.40 pm.

Whereupon, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day referred to at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the appearing persons, who are known to the undersigned notary by their surname, first name, civil status and residence, such persons signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le quinze avril,

par-devant nous Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting of the shareholders of Way LuxCo S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, having a share capital of twelve thousand five hundred euros and four cents (EUR 12,500.04), with registered office at 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg (the "Company"), incorporated following a notarial deed on 12 March 2010, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations number 854 of 24 April 2010 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies, Section B, under number 151.888. The articles of incorporation of the Company have for the last time been amended following a deed of the undersigned notary of 2 August 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2278 of 13 September 2012.

L'assemblée a été déclarée ouverte à 17.30 heures sous la présidence de Maître Manfred Müller, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui a désigné comme secrétaire Maître Florence Forster, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée a choisi comme scrutateur Maître Marc Frantz, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le président a exposé et prié le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

(i) L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1 Modification de l'article 9 et de l'article 10 des statuts de la Société afin de refléter les changements concernant le conseil de gérance de la Société et des réunions du conseil de gérance de la Société.

2 Révocation de Monsieur Lars Frankfelt, gérant de catégorie A de la Société, Monsieur Heiko Dimmerling et Monsieur Michiel Kramer, gérants de catégorie B de la Société, comme gérants de la Société et avec effet immédiat.

3 Nomination, (i) d'une liste de candidats présentée par la majorité des associés détenteurs de parts sociales de catégorie A de la Société, de Monsieur Mats Eklund et de Monsieur Antonis Tzanetis en tant que nouveaux gérants de catégorie A de la Société avec effet à la date de l'assemblée générale des associés de la Société décidant de leur nomination et pour une durée indéterminée et (ii) d'une liste de candidats présentée par la majorité des associés détenteurs de parts sociales de catégorie B de la Société de Monsieur Lars Frankfelt, et de Monsieur Michiel Kramer en tant que nouveaux gérants de catégorie B de la Société avec effet à la date de l'assemblée générale des associés de la Société décidant de leur nomination et pour une durée indéterminée.

4 Divers.

(ii) Les associés présents, les mandataires des associés représentés, ainsi que le nombre de parts sociales qu'ils détiennent, sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les associés présents, les mandataires des associés représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

(iii) Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des associés représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants.

(iv) L'intégralité du capital social souscrit étant représentée à la présente assemblée générale, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les associés présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

(v) La présente assemblée générale est ainsi régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, a alors pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire des associés a décidé de modifier l'article 9 et l'article 10 des statuts de la Société pour refléter les changements concernant le conseil de gérance de la Société et des réunions du conseil de gérance de la Société.

Lesdits articles seront dorénavant rédigés comme suit:

« **Art. 9. Conseil de Gérance.** La Société est gérée et administrée par un Conseil de Gérance (ci-après le «Conseil de Gérance») composé d'au moins de deux (2) et pas plus de six (6) membres, associés ou non (ci-après les «Gérants»).

Les Gérants sont nommés par l'assemblée générale des associés qui détermine leur nombre et la durée de leur mandat à condition que:

(i) aussi longtemps que des Parts Sociales de Catégorie A sont émises, au moins deux (2) et un maximum de trois (3) Gérants seront nommés à partir d'une liste de candidats présentée par la majorité des associés détenteurs de Parts Sociales de Catégorie A (les «Gérants de Catégorie A»), et

(ii) aussi longtemps que des Parts Sociales de Catégorie B sont émises, au moins deux (2) et un maximum de trois (3) Gérants seront nommés à partir d'une liste de candidats présentée par la majorité des associés détenteurs de Parts Sociales de Catégorie B (les «Gérants de Catégorie B»),

Les Gérants resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Chaque Gérant peut se démettre de ses fonctions ou peut être révoqué à tout moment, avec ou sans motif par une décision de l'assemblée générale des associés. Si les associés ont qualifié les Gérants de Gérants de Catégorie A et Gérants de Catégorie B, un Gérant de Catégorie A ou un Gérant de Catégorie B ne peut être remplacé que par un Gérant de la même catégorie nommé en vertu du présent article 9.»

« **Art. 10. Réunions du Conseil de Gérance.** Le Conseil de Gérance choisira parmi ses membres un président (ci-après le «Président»). Si les associés ont qualifié les Gérants de Gérants de Catégorie A ou Gérants de Catégorie B, le Président sera (i) choisi parmi les Gérants de Catégorie A ou les Gérants de Catégorie B et (ii) élu par vote affirmatif de la majorité des Gérants, y compris au moins un (1) Gérant de Catégorie A et un (1) Gérant de Catégorie B.

Le Conseil de Gérance peut choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être Gérant et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance.

Le Conseil de Gérance se réunira sur convocation du Président. Une réunion du Conseil de Gérance doit être convoquée si deux (2) de ses membres le demandent.

Le Président présidera toutes les réunions du Conseil de Gérance, mais en son absence le Conseil de Gérance désignera un autre membre du Conseil de Gérance comme président pro tempore par un vote à la majorité des Gérants présents ou représentés à cette réunion.

Sauf en cas d'urgence ou avec l'accord préalable de tous ceux qui ont le droit d'y assister, une convocation écrite devra être transmise, trois (3) jours calendaires au moins avant la date prévue pour la réunion du Conseil de Gérance, par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit. La convocation indiquera la date, l'heure et le lieu de la réunion ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter. Il pourra être renoncé à cette convocation par un accord correctement consigné de chaque membre du Conseil de Gérance. Aucune convocation spéciale ne sera requise pour les réunions se tenant à des dates et des lieux déterminés préalablement par une résolution adoptée par le Conseil de Gérance.

Toute réunion du Conseil de Gérance se tient au Luxembourg ou à tout autre endroit que le Conseil de Gérance peut de temps en temps déterminer.

Tout Gérant peut se faire représenter aux réunions du Conseil de Gérance en désignant un autre Gérant comme son mandataire. Tout membre du Conseil de Gérance peut représenter un ou plusieurs autres membres de la même catégorie du Conseil de Gérance.

Le Conseil de Gérance ne peut délibérer et agir valablement que si la moitié (1/2) des Gérants en fonction au moins est présente ou représentée. Si des Gérants de Catégorie A ou de Catégorie B ont été nommés, le Conseil de Gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la moitié (1/2) des Gérants est présente ou représentée, un tel quorum comprenant au moins deux (2) Gérants de Catégorie A et deux (2) Gérants de Catégorie B.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des Gérants présents ou représentés lors de la réunion, à moins que des conditions de majorité plus élevées ne soient requises en vertu d'une convention entre associés de la Société et/ou les documents constitutifs de la Société, auquel cas ces conditions de majorité plus élevées devront s'appliquer. Au cas où les Gérants ont été qualifiés de Gérants de Catégorie A et Gérants de Catégorie B de telles décisions doivent être adoptées par la majorité des voix des Gérants présents ou représentés comprenant un vote positif d'au moins deux (2) Gérants de Catégorie A et deux (2) Gérants de Catégorie B. En cas d'égalité de voix, la décision est réputée rejetée par le Conseil de Gérance.

Une conférence téléphonique à laquelle participe le quorum de Gérants prévu ci-avant constitue une réunion du Conseil de Gérance valable sous condition qu'un procès-verbal reprenant les décisions prises lors de la conférence par téléphone signé par tous les Gérants participant à cette conférence par téléphone soit dressé.

En cas d'urgence, une décision écrite signée par tous les Gérants est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Une telle décision peut être documentée par un ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu, signés chacun par un ou plusieurs Gérants.»

Deuxième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des associés a décidé de révoquer Monsieur Lars Frankfelt, gérant de catégorie A de la Société, Monsieur Heiko Dimmerling et Monsieur Michiel Kramer, gérants de catégorie B de la Société, comme gérants de la Société et avec effet immédiat.

Troisième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des associés a décidé de nommer (i) d'une liste de candidats présentée par la majorité des associés détenteurs de parts sociales de catégorie A de la Société (a) Monsieur Mats Eklund, dirigeant de société, demeurant professionnellement au 9 South Street, 3^{ème} étage, Londres W1K 2XA, Royaume-Uni, et (b) Monsieur Antonis Tzanetis, dirigeant de société, demeurant professionnellement au 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg en tant que nouveaux gérants de catégorie A de la Société, avec effet à compter de la date des présentes résolutions et pour une durée indéterminée et (ii) d'une liste de candidats présentée par la majorité des associés détenteurs de parts sociales de catégorie B de la Société, (a) Monsieur Lars Frankfelt, dirigeant de société, demeurant professionnellement au Charter Place 23/27 Seaton Place, St. Helier, Jersey, Iles Anglo-Normandes, JE2 3QL, et (b) Monsieur Michiel Kramer, dirigeant de société, demeurant professionnellement au 26-28 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que nouveaux gérants de catégorie B de la Société avec effet à compter de la date des présentes résolutions et pour une durée indéterminée.

En conséquence, le conseil de gérance de la Société sera dorénavant composé des quatre (4) gérants suivants:

- M. Mats Eklund, gérant de catégorie A;
- M. Antonis Tzanetis, gérant de catégorie A;
- M. Lars Frankfelt, gérant de catégorie B; et
- M. Michiel Kramer, gérant de catégorie B.

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à mille deux cents euros (EUR 1.200,-).

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée à 17.40 heures.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire soussigné par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec, le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: M. Müller, F. Forster, M. Frantz, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 17 avril 2013. REM/2013/640. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme,

Mondorf-les-Bains, le 2 mai 2013.

Référence de publication: 2013056825/270.

(130069396) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2013.

CFPS Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.
R.C.S. Luxembourg B 176.936.

—
STATUTES

In the year two thousand and thirteen,
on the twenty-sixth day of the month of April.

Before Us Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in SANEM (Grand Duchy of Luxembourg),

there appeared the following:

"Citadel Energy Investments Ltd.", a limited company incorporated under the laws of the Cayman Islands, with registered office at PO Box 309, Uglund House, Grand Cayman, KY1-1104 and registered with the Cayman Islands Registrar of Companies under number 182799 ("Citadel Energy Investments"),

here represented by Maître Maji N'DIAYE, lawyer, residing professionally in Luxembourg,

by virtue of a proxy, given in Chicago, Illinois (USA), on 24 April 2013,

such proxy, signed "ne varietur" by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The following articles of incorporation of a company have then been drawn-up:

1. Form, Name, Registered office, Purpose and Duration.

1.1 FORM

The Company is a société à responsabilité limitée (a private limited liability company), incorporated and governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, and in particular by the Act, as well as by the present Articles of Incorporation.

1.2 PURPOSE

The purpose of the Company is to acquire, hold and dispose of interests in Luxembourg and/or in foreign companies and undertakings, as well as the administration, development and management of such interests. The Company may also invest for its own account in Investment Instruments, and to invest in, operate or otherwise participate (actively or passively) in one or more entities or business activities.

The Company may acquire any securities or rights by way of share participations, subscriptions, and negotiations or in any other manner, participate in the establishment, development and control of any companies or enterprises and render them any assistance.

In particular, the Company may make all investments in, acquire, sell, assign or otherwise dispose of, in any single transaction or series of transactions, any Investment Instruments.

The Company may borrow in any form and proceed to the private placement of securities which may be convertible into Shares or not. The Company may lend funds to or grant guarantees in favour of its Affiliates, any Citadel Related Party and/or other companies which form part of the same group.

In general, the Company may undertake any financial, commercial, industrial or real estate transactions, take any controlling or supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose and, in such context, it may give or receive guarantees, issue all types of securities and financial instruments permitted by Law and enter into any type of hedging, trading or derivative transactions.

1.3 DURATION

The Company is formed for an unlimited period of time. The Company shall not be dissolved by reason of death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole Shareholder or of one of the Shareholders.

1.4 NAME

The Company will have the name "CFPS Holdings S.à r.l."

1.5 REGISTERED OFFICE

The registered office of the Company is established in Senningerberg (Municipality of Niederanven). It may be transferred to any place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a Super-Majority Vote of its Shareholders taken at a General Meeting. The address of the registered office may be transferred within the same municipality at the discretion of the Board of Managers. The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

2. Board of managers.

2.1 The Managers

Subject to the provisions of the Act, the business of the Company shall be managed and conducted by the Board of Managers.

The maximum number of members of the Board of Managers shall be determined by Majority Vote of the Shareholders, provided that in no event shall the number of members of the Board of Managers be less than the Specified Number.

The Company shall take the steps provided for herein to maintain at least three Managers (the "Specified Number"), although the number of Managers required to constitute a quorum for the transaction of business shall be as specified in Article 2.2. Any variation in the Specified Number shall require a Super-Majority Vote at a General Meeting of Shareholders.

A Manager shall hold office from the General Meeting electing such Manager by Majority Vote until such Manager vacates his office pursuant to this Article 2.1. The Board of Managers may exercise all such powers of the Company as are not by the Act or these Articles of Incorporation required to be voted upon by the Shareholders in a General Meeting, but no action taken by the Shareholders in a General Meeting shall invalidate any prior act of the Board of Managers which would have been valid if no such action had been taken. A meeting of the Board of Managers at which a quorum is present shall be sufficient to exercise all the powers, authorities and discretions for the time being vested in or exercisable by the Board of Managers.

The Board of Managers shall choose or elect one of its members to be the chairman (the "Chairman") and another to be secretary (the "Secretary"). If more than one Person is proposed for a position, the election shall be conducted in such a manner as the Board of Managers may determine. In the absence of the Chairman, a chairman shall be elected by those present at each General Meeting by Majority Vote or by majority vote of the Managers attending the Board of Managers.

In the event that the number of Managers on the Board of Managers is less than the Specified Number, the remaining Managers shall, as promptly as practicable, and in any event within twenty-five (25) days of the date as of which there were fewer Managers than the Specified Number, convene a General Meeting to elect a sufficient number of qualified Managers so that there shall be the Specified Number of Managers. The notice of such General Meeting shall include information relating to any Person proposed to be elected as a member of the Board of Managers.

If it becomes known to the Board of Managers that a Manager shall soon vacate his office, the Board of Managers may convene a General Meeting to elect a Manager to succeed such Manager as of the date he does so.

The election of Managers shall proceed in accordance with Article 4.

A Manager shall vacate his office:

- if he resigns his office;
- if he is incapacitated for a period of more than thirty (30) days, dies or otherwise becomes incapable of acting in his capacity as a Manager;
- if he is prohibited by order of a court of competent jurisdiction from being elected or continuing as a Manager or is no longer qualified to be a Manager under the present Article 2; or
- if he is removed by Majority Vote given at a General Meeting.

No Person who is an undischarged bankrupt (whether the order adjudicating such Person a bankrupt is made by a court or other competent authority within or outside of the Grand Duchy of Luxembourg) or is of unsound mind (as certified by a qualified physician or a court of competent jurisdiction) shall be eligible to be elected or to continue as a Manager.

No Person who has, whether within or outside the Grand Duchy of Luxembourg, been convicted of any crime before a court of competent jurisdiction, or entered into any settlement or plea of nolo contendere or its equivalent in connection with any proceeding relating to a crime alleged to have been committed or aided and abetted by such Person, shall be eligible to be elected or to continue as a Manager.

All acts done at any meeting of Managers, at any committee of Managers, or by any Person acting as a Manager, shall - notwithstanding that it afterwards is discovered that there was some defect in the convening of any such meeting or committee or the appointment of any such Person, or that any such Person was disqualified, or was not entitled to vote as a Manager - be as valid as if every such meeting or committee had been duly convened thereafter or such Person duly appointed and qualified; provided, that the other Managers determine that the Managers participating in such meeting or on such committee or the Person discovered not to be validly appointed as a Manager had reasonably believed that none of the foregoing circumstances were applicable.

2.2 GENERAL AUTHORITY OF THE BOARD OF MANAGERS

The Board of Managers shall, inter alia, exercise general supervision over the financial affairs of the Company and shall submit the Company's accounts as requested under the Act to the Shareholders, and the Auditor(s) if any, whenever requested by the Shareholders to do so.

Any Manager shall be entitled to attend and speak at any General Meeting.

The Board of Managers may meet for the transaction of business, adjourn and otherwise regulate their meetings as they see fit.

A meeting of the Board of Managers may be convened by the Chairman, the Secretary or any two Managers acting jointly upon their own initiative. The Secretary shall convene a meeting of the Board of Managers whenever the Secretary is instructed to do so by the Chairman or any two Managers. Notice of a meeting of the Board of Managers may be delivered twenty-four (24) hours prior to the meeting by registered mail, facsimile, electronic or other reliable communication facilities enabling the convening Manager(s) to maintain proof of such convening notice.

At any meeting of the Board of Managers, two shall constitute a quorum for the transaction of business, and all questions arising at any meeting shall be decided by a majority of votes present or represented at such meeting of the Board of Managers; provided, that if only two Managers are present, action may only be taken only by the mutual consent of both such Managers. In the case of an equal division of votes with more than two Managers voting, the Chairman shall be entitled to a second vote.

Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing or by email or facsimile another Manager as his proxy. A Manager may represent one or more of his colleagues.

A resolution in writing signed by all the Managers or by all the members of a committee of the Board of Managers shall be as effective as a resolution passed at a meeting of the Board of Managers or of such committee duly convened and held, and any such resolution may consist of several counterpart resolutions each signed by one or more of the Managers.

A meeting of the Board of Managers or of a committee of the Board of Managers may be held by means of any such telephonic, electronic or other reliable communication facilities that permit all Persons participating in the meeting to communicate with each other simultaneously, and participation in any such meeting shall constitute presence in person at such meeting.

The Board of Managers may delegate such part of their authority to a member of the Board of Managers or to one or several ad hoc agents, and may engage and remunerate such Persons to carry out the purposes of the Company, as the Board of Managers may determine.

The Board of Managers may at any time and from time to time, by power of attorney, appoint any Person (whether or not an individual) to be the attorney(s) for the Company for such purposes and with such powers, authorities and discretions (not exceeding those vested in or exercisable by the Board of Managers under these Articles of Incorporation) and for such period and subject to such conditions as the Board of Managers may determine, and any such power of attorney may contain such provisions for the protection and convenience of Persons dealing with any such attorney as the Board of Managers may determine, and may also authorize any such attorney to sub-delegate any power, authority and/or discretion vested in him.

The Board of Managers may set up one or more committees consisting of two or more of the members of the Board of Managers which is/are entitled to propose non binding suggestions for final approval and decision to the Board of Managers. The meetings and proceedings of any such committee shall be governed by the provisions of these Articles of Incorporation regulating the meetings and proceedings of the Board of Managers insofar as the same are applicable and are not superseded by any action taken by the Board of Managers under these Articles of Incorporation; provided, that the provisions of this Article 2.2 above may not be superseded by any such action and shall apply to all meetings of committees of the Board of Managers.

Except as otherwise provided in these Articles of Incorporation, the Company will be bound towards third parties by the individual signature of any Manager appointed from time to time.

2.3 MANAGER'S INTERESTS

The remuneration to be received by any Manager from the Company in respect of any office (including the office of Manager) held by such Manager shall be approved by Majority Vote at a General Meeting.

A Manager may be or become a director or officer of, or otherwise interested in, any Person in which the Company may be interested, and no Manager shall be accountable for any remuneration, profit or other benefit, reasonable in kind and amount, received by him as a director or officer of, or from his interest in, any such Person.

The Board of Managers may, in all respects, exercise the voting powers conferred by the Company's interest in any Person, held or owned by the Company or exercisable by it as the Board of Managers of such Person, in such manner as they may determine.

Subject to the below two paragraphs of the present Article 2.3, no Manager shall be disqualified by his office from contracting or dealing with the Company as a vendor, purchaser or in any other manner or capacity whatsoever (other than as the Auditor), nor because a Manager has any direct or material indirect interest in any such contract or dealing shall: (A) such contract or dealing be voidable; or (B) such Manager be liable to account to the Company or the Shareholders for any remuneration, profit or other benefits realized by such Manager from such contract or dealing, in each case by reason of the status of such Manager as a member of the Board of Managers.

At any meeting of the Board of Managers at which any contract or dealing in which a Manager has any direct or material indirect interest is discussed: (A) such Manager must declare such interest with specificity; and (B) such contract or dealing shall not be entered into without the approval of the majority of the members of the Board of Managers, excluding the interested Manager(s).

Any contract or dealing with the Company in which a Manager has any direct or material indirect interest shall be null and void ab initio unless approved as provided above.

3. Powers of the board of managers.

3.1 GENERAL POWERS

The Board of Managers is granted the authority to exercise all the powers of the Company to enter into and perform whatever undertakings and contracts the Board of Managers may deem necessary or advisable in connection with the operation of the Company.

Except as otherwise provided for herein or for authority delegated, the Board of Managers shall manage the activities of the Company, as it sees fit, but may from time to time delegate authority to act for or on behalf of the Company to any party as it may consider appropriate.

The enumeration of the Board of Managers' powers in these Articles of Incorporation shall not limit the general or implied powers of the Board of Managers or any additional powers provided by Law.

Nothing in these Articles of Incorporation shall release any Manager in his capacity as such from the obligation to act in the best interests of the Company.

3.2 STANDARD OF LIABILITY AND INDEMNITY

The Managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company.

Every Manager, officer, member of a committee duly constituted under these Articles of Incorporation and any liquidator, manager or trustee for the time being acting in relation to the affairs of the Company and their heirs, executors and administrators ("Indemnified Persons"), in his capacity as such, shall be indemnified out of the funds of the Company against all liabilities, loss, damage or expense (including liabilities under contract, tort, statute and/or any other Law and all reasonable legal and other costs and expenses properly payable) incurred or suffered by him as such Indemnified Person or in any way in the discharge of his duties in such capacity, unless the same shall happen through his own willful negligence, willful default, or actual fraud or dishonesty. The indemnity contained in this Article 3.2 shall also extend to any Person acting in any office or trust in the reasonable belief that he has been so elected or appointed to such office or trust notwithstanding any defect in such election or appointment. The indemnity contained in this Article 3.2 shall not extend to any matter which would render it void under applicable Law.

Every Indemnified Person shall be indemnified out of the funds of the Company against all liabilities incurred by him in his role as an Indemnified Person in defending any Claim in which judgment is given in his favor, or in which he is acquitted, or in connection with any application under the Act in which relief from liability is granted to him by the court.

No Indemnified Person shall be liable for: (A) the acts, receipts, neglects or defaults of any other Indemnified Person; (B) any loss or damage arising from the bankruptcy, insolvency or tortious act of any Person having control, possession or custody of any Company property; (C) any tax imposed on the

Company in any jurisdiction; or (D) any loss, damage or misfortune whatsoever which shall happen in the execution of the duties of his respective office or in relation thereto, unless the same shall happen through his own willful negligence, willful default or actual fraud or dishonesty.

To the extent that any Indemnified Person is entitled to claim an indemnity pursuant to this Article 3.2 in respect of amounts paid or discharged by him, the relevant indemnity shall take effect as an obligation of the Company to reimburse the Person making such payment or effecting such discharge.

Each Shareholder and the Company agree to waive any claim or right of action he or it may at any time have, whether individually or by or in the right of the Company, against any Indemnified Person on account of any action taken by such Indemnified Person or the failure of such Indemnified Person to take any action in the performance of his duties with or for the Company; provided however that such waiver shall not apply to any claims or rights of action arising out of the willful default or actual fraud of such Indemnified Person or to recover any gain, personal profit or advantage to which such Indemnified Person is not legally entitled.

Expenses incurred in defending any civil or criminal action or proceeding for which indemnification is required pursuant to this Article 3.2 shall be paid by the Company in advance of the final disposition of such action or proceeding upon receipt of an undertaking by or on behalf of the Indemnified Person to repay such amount if any allegation of willful default or actual fraud is proved against the Indemnified Person.

4. General Meetings. If the Company has one Shareholder, the single Shareholder assumes all powers conferred to the Shareholders at any General Meeting. In case of a plurality of Shareholders, each Shareholder shall have the right to vote upon matters presented to the General Meeting. Each Shareholder shall have voting rights commensurate with his shareholding.

A meeting of the Company (a "General Meeting") shall be held as determined from time to time upon call by the Board of Managers upon not less than ten (10) days' prior notice to all Shareholders stating the time, date, place and, as far as reasonably practicable, the object of such General Meeting.

A General Meeting shall, notwithstanding that it is called by shorter notice than that specified in this Article 4, be deemed to have been timely called upon proper notice if it is so agreed by unanimous consent of the Shareholders.

Shareholders holding Shares representing not less than 10% of the share capital shall at all times have the right, upon written notice to the Company, to require that a General Meeting be called for the transaction of any business specified in such notice. Such General Meeting shall be called within twenty-one (21) days following the day that such notice is received by the Company.

At any General Meeting, Shareholders representing in excess of 50% of the issued and subscribed share capital as of the date set forth in the notice to Shareholders of such General Meeting shall constitute a quorum. If a quorum is not present within half an hour after the time appointed for the General Meeting, the General Meeting shall be adjourned until the first Business Day not less than fourteen (14) days thereafter, on which date such adjourned General Meeting shall be held at the same time and place and a new meeting shall be convened by written notice. No quorum shall be required for the second meeting and Shareholders present at the second meeting shall validly deliberate on the basis of the share capital represented at such meeting. At such meeting, a resolution shall be passed by Shareholders present in person or by proxy at such meeting holding at least 50% the share capital represented at such meeting.

Except in the event of a statutory provision to the contrary, any modification of the present Articles of Incorporation shall be made only by Super-Majority Vote of the General Meeting.

The change of the nationality of the Company may only be decided with the unanimous consent of the Shareholders.

The Company shall send convening notices to all Shareholders not less than ten (10) days prior to any adjourned General Meeting.

The accidental omission to give notice of a General Meeting to, or the non-receipt of notice of a General Meeting by, any Person entitled to receive such notice shall not per se invalidate the proceedings at that General Meeting.

A General Meeting may be held by means of such telephonic, electronic or other reliable communication facilities as permit all Persons participating in the General Meeting to communicate with each other simultaneously, and participation in any such General Meeting shall constitute presence in person at such General Meeting.

4.1 VOTING AT GENERAL MEETINGS

Shareholders may vote at any General Meeting in person or by proxy. The Shareholders entitled to vote at any General Meeting and their respective voting interests shall be determined as of the record date for such General Meeting, as provided in Article 13. Each Share is entitled to one vote.

All proxies shall be in such form as the Board of Managers may approve, and the Board of Managers may include with the convening notices of any General Meeting the form of proxy for use at such General Meeting. A proxy may confer general authority to act on behalf of the Shareholder giving such proxy, or may be limited to conferring authority to the proxyholder only to vote as indicated on specified matters. If general authority to act on behalf of the Shareholder giving a proxy is not expressly granted in such proxy, such proxy shall be conclusively presumed to be limited to conferring only the authority to vote as indicated in such proxy on specified matters.

Any proxy shall, unless stated to the contrary in such proxy, be as valid for any adjournment of the General Meeting to which it relates as for such General Meeting.

The instrument appointing a proxy to be effective must arrive at the Office, or such other place as determined by the Board of Managers in the notice of the relevant General Meeting, before the time for holding such General Meeting, at which the Shareholder named in such instrument proposes to vote.

Any question for which a Super-Majority Vote or unanimous consent of the Shareholders is not otherwise provided herein or required by the Act and which is proposed for the vote of the Shareholders, shall be decided by Majority Vote.

The results of all votes taken at a General Meeting shall be announced by the chairman of such General Meeting.

Unless the Company shall have more than twenty-five (25) Shareholders, the written consent of Shareholders holding Shares sufficient to determine a question with the requisite approval as provided in these Articles of Incorporation shall be effective as a resolution duly passed at a General Meeting or otherwise by the Shareholders. Any such resolution may consist of several counterpart resolutions each signed by one or more of the Shareholders.

In the event that a Shareholder indicates in a writing acceptable to the Board of Managers that holding a voting interest, or a voting interest in excess of a certain percentage of the aggregate voting interests, could reasonably be expected to cause such Shareholder to violate any Law, the Board of Managers by accepting such Subscription agree to such Shareholder waiving, in whole or in part, what would otherwise have been such Shareholder's voting interest.

No objection shall be raised to the qualification of any voter except at the General Meeting at which the vote objected to is given or tendered, and every vote not disallowed at such General Meeting shall be valid for all purposes. Any such objection duly made shall be referred to the chairman of the General Meeting, whose decision shall be conclusive and binding, absent manifest error.

Any corporation or other non-natural person which is a Shareholder may in accordance with its constitutional documents, or in the absence of such provision by resolution of its directors or other governing body, authorize such person as it thinks fit to act as its representative at any meeting of the Company or of any class of Shareholders, and the person so authorized shall be entitled to exercise the same powers on behalf of the corporation which he represents as the corporation could exercise if it were an individual Shareholder.

5. Share capital. The share capital is fixed at two hundred fifty thousand and one United States Dollars (USD 250,001.-) divided into two hundred fifty thousand and one (250,001) shares having a nominal value of one United States Dollar (USD 1.-) each.

The share capital may be changed at any time by a decision of the single Shareholder, in the event that the Company has only one Shareholder, or by a decision by a Super-Majority Vote of the General Meeting, in accordance with Article 4.

Each Share entitles the Shareholder to a fraction of the Company's assets and profits in direct proportion to the number of Shares in existence.

The Company shall only issue Shares which shall be duly registered in the Register in compliance with Article 9.

The Company shall record only one Person as the owner of any outstanding Shares. Joint owners of Shares shall appoint one Person as the record owner of their Shares.

Subject to the conditions of Article 199 of the Act, the Shareholders may resolve at a General Meeting to issue new Shares.

Any class right of the Shareholders may, from time to time, be changed by a resolution of the General Meeting approved by Super-Majority Vote.

If two or more Persons are registered as joint holders of any Share, the receipt by any such joint holder for any amount payable in respect of such Share shall be final and conclusive as to all such joint holders, and the Company shall not have any liability to either holder for making payment of such amount to any such joint holder.

5.1 ALTERATION OF SHARE CAPITAL

The following actions may be taken by resolution of the General Meeting held before a Luxembourg notary and decided by a Super-Majority Vote:

- The Company's share capital may be increased;
- Shares may be consolidated into Shares of larger par value; and
- Shares may be divided into Shares of smaller par value.

5.2 SHARE CERTIFICATES

No Share certificates shall be issued.

6. Fiscal year, Distribution of profits and Reserves. The Company's Fiscal Year starts on the first (1st) of May of each year and ends on the thirtieth (30) of April of the next year.

At the end of each Fiscal Year, the Company's accounts are established and the Board of Managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each Shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five percent (5%) of the net profit of the Company is allocated to the legal reserve ("Legal Reserve"), until the Legal Reserve is equal to ten percent (10%) of the Company's share capital. The balance of any net profit may be distributed to the Shareholders in proportion to their shareholdings in the Company.

The Board of Managers may propose to the Shareholders at any General Meeting, and the Shareholders at any General Meeting may set aside such sums as they may determine by Majority Vote for unknown or unfixed liabilities and/or contingencies and/or for any other reason ("Extraordinary Reserves"). Such Extraordinary Reserves shall, as the General Meeting may determine, be applied to any purpose of the Company, and pending such application, may, also as the General Meeting may determine, be employed in the business of the Company. Such Extraordinary Reserves when reversed shall accrue to the benefit of the Company and the then current Shareholders; provided that, upon dissolution of the Company, Extraordinary Reserves shall be distributed pursuant to Article 14.

7. Issuance and Redemption of shares; Dividends.

7.1 ISSUANCE OF SHARES

All Subscriptions are subject to acceptance by the Shareholders given by a Super-Majority Vote at a General Meeting of Shareholders.

The Company shall issue Shares only in the currency of its share capital.

Shares shall be issued as of the beginning of an accounting period.

7.2 REDEMPTION OF SHARES

The Company may repurchase its own Shares in accordance with the provisions of the Law in view of their immediate cancellation.

The acquisitions must not cause the net assets to fall below the aggregate subscribed capital plus any Extraordinary Reserves that are non-distributable, either by Law or the Articles of Incorporation.

The Shares being acquired must be fully paid up.

The Shares thus acquired will be cancelled by a Super-Majority Vote at a General Meeting.

The Board of Managers shall ensure that the conditions prescribed in this Article 7.2 are met at the moment of any authorized acquisition.

7.3 DIVIDENDS

The Shareholders at a General Meeting may declare and pay Dividends from any asset lawfully available to be paid as Dividends.

The Board of Managers may decide to distribute interim Dividends on the basis of an interim statement of accounts prepared by the Board of Managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last Fiscal Year, increased by carried forward profits and distributable Extraordinary Reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to an Extraordinary Reserve and Legal Reserve to be established by Law or by these Articles of Incorporation. The decision of the Board of Managers to distribute interim Dividends may not be taken more than two months after the date at which the above mentioned interim statement of accounts has been made up.

7.4 PAYMENT

Payment of Redemptions shall be made in U.S.\$ or any other currency by check, wire transfer or such other method as the Board of Managers may determine.

Payment of Dividends shall be made in U.S.\$ by check, wire transfer or such other method as the Board of Managers may determine. The Board of Managers may also make in-kind Dividends of Investment Instruments at fair market value.

The Board of Managers shall give written notice to the affected Shareholder not less than fifteen (15) days prior to making any proposed Dividend in kind, and shall not make any such Dividend to the Shareholder, that notifies the Board of Managers in writing not less than five days prior to the Dividend Date, that such Dividend in kind could reasonably be expected to cause the Shareholder to violate any Law.

In such event, the Board of Managers shall cause the Investment Instruments which were to constitute the Shareholder's Dividend to be sold, and the proceeds of such sale, net of any cost and expense relating to such sale, to be paid out to the Shareholder in full satisfaction of such Dividend.

The Board of Managers may deduct from any Redemption or Dividend otherwise payable to the Shareholder any amount believed by the Board of Managers to be owed by such Shareholder to the Company.

Unless otherwise required by Law, all unclaimed Dividends or Redemptions shall, at the discretion of the Board of Managers, be employed in the business of the Company, and the Board of Managers shall not be required to segregate or hold such Dividends or Redemptions in trust.

Any Dividend or Redemption unclaimed after a period of five (5) years from the applicable Dividend Date or Redemption Date shall be forfeited and shall revert to the Company.

8. Transfer and Pledge of shares. Any transfer of Shares ("Transfer") to non-Shareholders shall be made in accordance with the requirements of Article 189 of the Act and such Transfer must be notified to the Company; provided that no Transfer shall be valid, and the Shareholders shall not approve any such Transfer, if such Transfer would cause an Impermissible Event. The Board of Managers will cause the Transfer of Shares to be registered in the Register pursuant to Article 9; provided that the Board of Managers shall not cause any Transfer of Shares to be registered in the Register if such Transfer would cause an Impermissible Event.

Shares may be pledged, charged or otherwise assigned or encumbered (collectively, a "Pledge") by a Shareholder only upon notice from the Shareholder granting such security (the "Pledgor") to the Board of Managers and with the consent of the Board of Managers.

Any Pledge which would give rise to an Impermissible Event shall be null and void ab initio and of no legal force or effect whatsoever.

Pledgors, transferors, and transferees may, as determined by the Board of Managers, be required to pay the expenses incurred by the Company in effecting their Pledges or Transfers, as applicable.

The Board of Managers may decline to register any Transfer of Shares on which the Company has a lien.

9. The register. The Secretary shall establish and maintain a Register of Shareholders (the "Register"). The Register shall be open to inspection to Persons other than Shareholders only in such manner and to such extent as may be determined by the Board of Managers in accordance with the provisions of the Act.

The Board of Managers shall cause to be entered in the Register the following particulars:

- the name, professional title and address of each Shareholder;
- the date on which each Person was entered into the Register as a Shareholder;
- the date on which any Person ceased to be a Shareholder;
- the number of Shares held by each Shareholder; and
- the Transfers of Shares and the date of notification of such Transfers to the Company.

The Register shall be kept in such manner to show at all times the Shareholders for the time being.

10. Minutes. The Board of Managers shall cause minutes to be made of:

- the names of the Managers present at each meeting of Board of Managers and of any committee of the Board of Managers; and
- all resolutions and proceedings at all General Meetings as well as all meetings of the Board of Managers and of committees of the Board of Managers.

Any such minutes, if properly signed, shall be conclusive and binding, absent manifest error, as evidence of such resolutions and proceedings. All of such minutes shall be held at the registered office of the Company.

11. Accounts. Any asset owned by the Company may be registered in the Company's name, in the name of a nominee or in "street name."

12. Auditors. The General Meeting may by a Majority Vote appoint, and cause to be remunerated at the expense of the Company, the Auditor(s). The Auditor(s) may be changed without cause by a Majority Vote of the General Meeting at any time.

The Auditors shall at all times have right of access to, and shall examine, all books, accounts and vouchers of the Company, and shall be entitled to require from the Managers and officers of the Company such explanations and information as may be necessary for the performance of their duties.

Notices of every General Meeting shall be given to the Auditors in the same manner as prescribed for Shareholders.

13. Record dates. The record date for any General Meeting shall be determined by the Board of Managers and set forth in the notice of such General Meeting; provided, that such record date must be on or after the date that the notice of such General Meeting is sent and prior to the date of such General Meeting.

The record date for any Dividend shall be the applicable Dividend Date.

14. Winding-up. If the Company shall be wound-up by a Super-Majority Vote given at a General Meeting, a liquidator shall be appointed by such General Meeting to oversee such winding-up. The liquidator may be a Citadel Related Party.

During the course of the winding-up, the liquidator shall have authority to manage the Company's Investment Instruments for purposes of achieving an orderly liquidation. From time to time during the winding up, the liquidator may declare advance liquidation distributions from assets available to the Company. However, the liquidator shall withhold such Extraordinary Reserves as are required by Law and such other Extraordinary Reserves as the liquidator may determine are necessary or advisable for payment of the estimated expenses of liquidation and winding up, for unknown or unfixed liabilities and/or contingencies and/or for any other reason.

At such time as the liquidator has discharged all of the Company's liabilities and paid out all of the Company's assets, including any Extraordinary Reserves, the liquidation shall be terminated by the General Meeting. The liquidator shall cause final audited financial statements - reflecting such termination - to be sent to all Persons who were Shareholders during the Fiscal Year in which the termination occurs, and to such other Persons as may be required by Law, as soon as reasonably practicable after such termination. The liquidator shall also file all documents, which the liquidator deems necessary or advisable in connection with such termination.

The liquidator shall be entitled to reasonable and customary compensation and reimbursement of expenses from the assets of the Company for the liquidator's services in assisting in the winding-up and termination of the Company.

15. Matters not provided for. Reference is made to the provisions of the Act for all matters for which no specific provision is made in these Articles of Incorporation.

16. Definitions. As used in these Articles of Incorporation, the following terms - and where the context so requires, their derivatives - shall have the following meanings (certain additional terms are defined elsewhere in these Articles of Incorporation):

The "Act" means the Law of August 10th, 1915 on Commercial Companies of the Grand-Duchy of Luxembourg, as amended.

"Affiliate" means, with respect to a specified Person, any Person that directly or indirectly (including through one or more intermediaries) controls, is controlled by, or is under common control with, such specified Person. For purposes of this definition, a Person acting as general partner of, manager of, portfolio manager of and/or in a materially similar capacity with respect to a Person shall be treated as controlling such Person.

"Article" means any of the articles of the present Articles of Incorporation.

"Articles of Incorporation" means these articles of incorporation as the same may from time to time be amended as provided in Article 4.

"Auditor" means any Person for the time being appointed as such pursuant to Article 12.

"Board of Managers" means the Managers of the Company assembled as a board.

"Chairman" see Article 2.1.

"Citadel Advisors" means Citadel Advisors LLC, a Delaware, U.S.A., limited liability company, or its successors and/or its assigns.

"Citadel Related Party" means Citadel Advisors; (ii) any one or more of Citadel Advisors' Affiliates; (iii) any Person which is an owner, officer, director, manager, managing member, member, partner or employee of Citadel Advisors and/or any one or more of Citadel Advisors' Affiliates; and/or (iv) any Immediate Family member of any of the foregoing Persons.

"Claim" means any action, suit, demand, investigation, claim or proceeding.

"Company" means CFPS Holdings S.a r.l..

"Dividend" means the payment of U.S.\$ or property from the Company to a Shareholder, subject, in the latter case, to the consent of such Shareholder to any payment in kind.

"Dividend Date" means the effective date of any Dividend.

"Extraordinary Reserves" see Article 6.

"Fiscal Year" means the Company's accounting year as fixed in Article 6.

"General Meeting" see Article 4.

"Immediate Family" means the spouse and the children, including adopted children, of a natural Person.

"Impermissible Event" means any event which would cause the Company: (A) not to qualify for the exclusion from the definition of "investment company" provided by Section 3(c)(l) of the U.S. Investment Company Act of 1940 (if the Company is then relying on such exclusion); (B) not to qualify for the exclusion from the definition of "investment company" provided by Section 3(c)(7) of the U.S. Investment Company Act of 1940 (if the Company is then relying on such exclusion); (C) not to qualify for the Rule 4.7 or 4.13 exemption promulgated by the U.S. Commodity Futures Trading Commission (if the Company is then relying on such exemption); or (D) to be considered to hold "plan assets" within the meaning of the U.S. Employee Retirement Income Security Act of 1974.

"Indemnified Person" see Article 3.2.

"Investment Instruments" means the investment positions held by or on behalf of the Company including all associated rights and obligations.

"Law" means the laws, rules and/or regulations promulgated by any governmental or public authority or any regulatory or self-regulatory organization, including laws, rules and/or regulations relating to taxation, fees, levies and other impositions by or obligations due to any of the foregoing as well as any formal or official interpretation thereof by any such authority or organization, in each case (unless the context otherwise requires) applicable to the Company.

"Legal Reserve" see Article 6.

"Majority Vote" means, in respect of the matter to be determined by a vote of the Shareholders, the vote of Shareholders holding Shares representing in excess of 50% of the issued and subscribed share capital as of the date of the General Meeting.

"Manager" means the manager(s) for the time being of the Company or, as the case may be, such Managers assembled as a board.

"Office" means the registered office of the Company for the time being.

"Person" means an individual, corporation, trust, association, unincorporated organization, government (or agency or political subdivision thereof), limited liability company, joint venture, partnership or other entity.

"Pledge" see Article 8.

"Pledgor" see Article 8.

"Redeem"; "Redemption" means a payment by the Company to a Shareholder resulting in a reduction in the number of Shares held by such Shareholder. Redemptions are permitted pursuant to Article 7.2. Redemptions will be paid in U.S. \$.

"Redemption Amount" means for any Redemption the aggregate total, in U.S.\$, of the Redemption payment to be made to a Shareholder.

"Redemption Date" means the effective date of any Redemption.

"Redemption Request" means a written notice of Redemption in form and substance satisfactory to the Board of Managers.

"Register" see Article 9.

"Secretary" see Article 2.1

"Shareholder" means a Person listed in the Register as a holder of Shares.

"Shares" means the participating shares of the Company. "Specified Number" see Article 2.1.

"Subscription" means the amount of money invested by a Shareholder in the Company.

"Super-Majority Vote" means, in respect of the matter to be determined by a vote of the Shareholders, the vote of a majority of the Shareholders holding Shares representing in excess of 75% of the aggregate issued and subscribed share capital.

"Transfer" see Article 8.

"U.S.\$" means the lawful currency of the United States.

Subscription and Payment

The Articles of Incorporation of the Company having thus been recorded by the notary, all the Company's shares have been subscribed and the nominal value of these shares and, when applicable, the share premium on these shares have been paid as follows:

- "Citadel Energy Investments", duly represented by the proxyholder as aforementioned, acting in his/her capacity as duly authorised attorney-in-fact by virtue of the aforementioned proxy, declared to subscribe for two hundred fifty

thousand (250,000) Shares having a nominal value of one United States Dollar (USD 1.-) each and to fully pay in cash for these Shares.

The amount of two hundred fifty thousand United States Dollars (USD 250,000.-) was thus as from that moment at the disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary.

- "Citadel Energy Investments", duly represented as aforementioned, acting in his/her capacity as duly authorised attorney-in-fact by virtue of the aforementioned proxy, then declared to subscribe for one (1) Share of the Company, with a nominal value of one United States Dollar (USD 1.-), with payment of a share premium of two hundred forty-nine thousand nine hundred ninety-nine United States Dollars (USD 249,999.-) and to make payment in full for such new Share by a contribution in kind consisting of all the ten thousand (10,000) shares in Citadel Financial Products S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, with a share capital of one million United States Dollars (USD 1,000,000.-), having its registered office at 6D, route de Treves, L-2633 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 89113 (the "Contribution in Kind").

Citadel Energy Investments declared that the Contribution in Kind is free of any pledge or lien or charge, as applicable, and that there subsist no impediments to the free transferability of the Contribution in Kind to the Company without restriction or limitation and that valid instructions have been given to undertake all notifications, registrations or other formalities necessary to perform a valid transfer of the Contribution in Kind to the Company.

Citadel Energy Investments further stated that the Contribution in Kind represents a value in aggregate amount of two hundred fifty thousand United States Dollars (USD 250,000.-).

The value of the Contribution in Kind is further described in a valuation report on a contribution in kind established by Citadel Energy Investments. Such report after having been signed "ne varietur" by Citadel Energy Investments, as above represented, and the undersigned notary, will remain attached to the present deed.

The Contribution in Kind was thus as from that moment at the disposal of the Company, evidence of which has been submitted to the undersigned notary who states that the conditions provided for in article 183 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, have been observed.

Expenses

The amount of the costs, expenses, fees and charges, of any kind whatsoever, which are due from the Company or charged to it as a result of its incorporation are estimated at approximately thousand five hundred euros.

Transitory Provisions

The first financial year of the Company will begin on the date of formation of the Company and will end on the thirtieth of April 2013.

Shareholder's resolutions *First Resolution*

The sole shareholder resolved to establish the registered office at 6D, Route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg.

Second Resolution

The sole shareholder resolved to set at three (3) the number of Manager(s) and further resolved to appoint the following for an unlimited duration:

- Mr Steve Atkinson, born in Maidstone, United Kingdom, on 15 February 1970, with address at 110 Westcombe Park, London SE3 7RZ, United Kingdom;

- Mr Ronan Carroll, born in Dublin, Ireland, on 11 November 1971, with professional address at 6D, route de Trèves L-2633 Senningerberg; and

- Mr Dylan Davies, born on Swansea, United Kingdom, on 16 November 1966, with professional address at 2, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The undersigned notary who knows and speaks English, stated that on request of the appearing party, the present deed has been worded in English followed by a French version; on request of the same party and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, who is known to the undersigned notary by her surname, first name, civil status and residence, such proxy holder person signed together with Us the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize,

le vingt-sixième jour du mois d'avril.

Par devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg).

a comparu:

«Citadel Energy Investments Ltd.», une limited company régie par le droit des Iles Caïmans, ayant son siège social au PO Box 309, Uglad House, Grand Cayman, KY1-1104, immatriculée au Cayman Islands Registrar of Companies sous le numéro 182799 («Citadel Energy Investments»),

ici représentée par Maître Maji N'DIAYE, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée à Chicago, Illinois (USA), le 24 avril 2013;

laquelle procuration, signée «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

Les statuts qui suivent ont ainsi été rédigés:

1. Forme juridique, Dénomination sociale, Siège social, Objet et Durée.

1.1 FORME

La Société est une société à responsabilité limitée, constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier la Loi, ainsi que par les présents Statuts.

1.2 OBJET

La Société a pour objet l'acquisition, la détention et la cession de participations dans toute société et entreprise luxembourgeoise et/ou étrangère, ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de ces participations. La société peut également investir pour son propre compte dans des Actifs de Placement et d'investir dans, de gérer ou de participer (activement ou passivement) à une ou plusieurs entités ou activités commerciales.

La Société peut acquérir tous titres financiers ou droits à travers des prises de participations, des souscriptions et des négociations ou de quelque autre manière, participer à la mise en place, au développement et au contrôle de sociétés ou d'entreprises et leur accorder toute assistance.

En particulier, la Société peut investir, acquérir, vendre, céder ou autrement disposer de tout Actif de Placement, au moyen d'une seule opération ou d'une série d'opérations.

La Société peut emprunter par tous moyens et procéder à l'émission privée d'obligations convertibles ou non en Parts. La Société peut prêter des fonds et octroyer des garanties à ses Affiliés, à toute Partie Apparentée à Citadel et/ou d'autres sociétés faisant partie du même groupe.

De manière générale, la Société peut réaliser toute transaction financière, commerciale, industrielle ou immobilière, prendre toute mesure de contrôle ou supervision et réaliser toute opération qu'elle considérera utile à l'accomplissement et au développement de son objet et, dans ce contexte, la Société peut donner ou recevoir des garanties, émettre tous titres et instruments financiers autorisés par la Législation et réaliser toute opération de couverture ou en produits dérivés et toute transaction commerciale ou dérivée.

1.3 DURÉE

La Société est constituée pour une durée illimitée. La Société n'est pas dissoute pour cause de décès, suspension des droits civils, insolvabilité ou faillite de l'Associé unique ou de l'un des Associés.

1.4 DÉNOMINATION SOCIALE

La Société porte la dénomination sociale de «CFPS Holdings S.à r.l.»

1.5 SIÈGE SOCIAL

Le siège social de la Société est établi à Senningerberg (commune de Niederanven). Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par un Vote à la Majorité Qualifiée de ses Associés pris lors d'une Assemblée Générale. L'adresse du siège social peut être transférée à l'intérieur de la commune à la discrétion du Conseil de Gérance. La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

2. Conseil de gérance.

2.1 LES GÉRANTS

Sous réserve des dispositions de la Loi, l'activité de la Société est gérée et dirigée par le Conseil de Gérance.

Le nombre maximum de membres du Conseil de Gérance sera déterminé par un Vote à la Majorité des Associés, étant entendu que ce nombre ne sera en aucun cas inférieur au Nombre Précisé.

La Société prendra les mesures nécessaires pour maintenir au moins trois Gérants (le «Nombre Précisé»), le nombre de Gérants requis pour constituer le quorum étant celui indiqué à l'Article 2.2. Toute modification du Nombre Précisé requiert un Vote à la Majorité Qualifiée lors d'une Assemblée Générale des Associés.

Un Gérant occupe ses fonctions à partir de la date de l'Assemblée Générale durant laquelle il a été élu par un vote à la Majorité et jusqu'à ce qu'il quitte ses fonctions conformément à l'Article 2.1. Le Conseil de Gérance peut exercer tous les pouvoirs de la Société que la Loi ou les présents Statuts ne réserve(nt) pas à l'Assemblée Générale des Associés, mais aucune résolution décidée par un vote des Associés réunis en Assemblée Générale ne peut invalider une décision préalablement prise par le Conseil de Gérance qui serait valable si cette résolution de l'Assemblée Générale n'avait pas été

prise. Une réunion du Conseil de Gérance rassemblant le quorum nécessaire suffit pour exercer tous les pouvoirs, autorités et discrétions actuellement confiés au Conseil de Gérance ou que celui-ci peut exercer.

Le Conseil de Gérance choisit ou élit un de ses membres comme président (le «Président») et un autre comme secrétaire (le «Secrétaire»). Si plus d'une Personne est proposée au même poste, l'élection a lieu de la manière qui est déterminée par le Conseil de Gérance. En l'absence du Président, un président est élu par les personnes présentes à chaque Assemblée Générale ou réunion du Conseil de Gérance, par un Vote à la Majorité ou par un vote à la majorité des membres du Conseil de Gérance présents.

Si le nombre de Gérants au Conseil de Gérance est inférieur au Nombre Précisé, les Gérants en fonction doivent, au plus vite et dans tous les cas dans moins de vingt-cinq (25) jours suivant la date à laquelle le nombre de Gérants est devenu inférieur au Nombre Précisé, convoquer une Assemblée Générale des Associés pour élire un nombre suffisant de Gérants afin de réunir le Nombre Précisé de Gérants. La convocation à une telle Assemblée Générale doit indiquer des informations relatives aux Personnes éligibles au mandat de membre du Conseil de Gérance.

Si le Conseil de Gérance a connaissance du fait qu'un Gérant quitte ses fonctions sous peu, le Conseil de Gérance peut convoquer une Assemblée Générale afin d'élire un Gérant appelé à remplacer ce Gérant à compter de la date de son départ.

L'élection des Gérants se déroulera conformément aux dispositions de l'Article 4.

Le Gérant doit quitter son mandat:

- s'il démissionne de son mandat;
- s'il est frappé d'une incapacité pendant une période supérieure à trente (30) jours, meurt ou s'il devient incapable d'agir en sa qualité de Gérant;
- s'il lui a été interdit par une décision d'une juridiction compétente d'être élu ou de rester Gérant ou s'il ne remplit plus les conditions pour être Gérant conformément au présent Article 2; ou
- s'il est démis par un Vote à la Majorité donné lors d'une Assemblée Générale.

Aucune Personne faillie non réhabilitée (que cette déclaration en faillite ait été prononcée par un tribunal ou par une autre autorité compétente du Grand-Duché de Luxembourg ou de l'étranger) ou qui n'est pas saine d'esprit (de l'avis d'un médecin qualifié ou d'un tribunal compétent) ne pourra être éligible au mandat de Gérant ou conserver cette fonction.

Toute Personne condamnée par un tribunal compétent pour un délit quelconque, au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger ou ayant conclu un concordat ou prêté un serment de nolo contendere ou son équivalent par rapport à une procédure concernant un délit supposé commis ou facilité par cette Personne, sera inéligible à la fonction de Gérant ou ne pourra conserver ce mandat.

Toute décision prise lors d'une réunion des Gérants, lors d'un comité de Gérants ou par toute Personne agissant en qualité de Gérant, doit -nonobstant l'apparition a posteriori d'un vice quelconque dans la convocation à une telle réunion ou comité ou dans la nomination de ladite Personne ou que cette Personne ait été disqualifiée ou qu'elle n'ait pas été autorisée à voter en qualité de Gérant - être considérée comme étant aussi valide que si une telle décision avait été prise dans le cadre d'une réunion ou comité valablement convoqué(e) ou que ladite Personne avait été valablement nommée et qualifiée; sous réserve que les autres Gérants estiment que les Gérants ayant participé à une telle réunion ou à un tel comité ou que la Personne qui n'a pas été valablement nommée en qualité de Gérant ont(a) raisonnablement pensé qu'aucune des circonstances ci-dessus n'était réunie.

2.2 AUTORITÉ GÉNÉRALE DU CONSEIL DE GÉRANCE

Le Conseil de Gérance doit, inter alia, exercer un contrôle sur les affaires financières de la Société et présenter les comptes de la Société aux Associés et aux Commissaire(s) si il y en a, conformément à la Loi, chaque fois que les Associés le leur demandent.

Chaque Gérant peut assister et intervenir à toute Assemblée Générale.

Le Conseil de Gérance peut se réunir pour traiter des affaires, ajourner et régler ses réunions comme il l'entend.

Une réunion du Conseil de Gérance peut être convoquée par le Président, le Secrétaire ou deux des Gérants agissant conjointement de leur propre initiative. Le Secrétaire convoquera une réunion du Conseil de Gérance à chaque fois que le Président ou deux des Gérants lui aura(ont) donné une instruction en ce sens. La convocation à une réunion du Conseil de Gérance peut être délivrée vingt-quatre (24) heures avant la réunion par courrier, par télécopie, par voie électronique ou par tout autre moyen de communication fiable permettant au(x) Gérant(s) de garder une preuve de cette convocation.

Lors de toute réunion du Conseil de Gérance, le quorum nécessaire pour traiter des affaires est de deux, et toute question soumise à la réunion est prise à la majorité des votes présents ou représentés à cette réunion du Conseil de Gérance; si seuls deux Gérants sont présents, les décisions ne pourront être prises que par consentement mutuel de ces deux Gérants.

Lorsque plus de deux Gérants prennent part au vote et que celui-ci donne lieu à un partage des voix, la voix du Président compte double.

Tout Gérant pourra se faire représenter par un autre Gérant en le nommant mandataire par écrit, par courriel, télécopie. Un même Gérant peut représenter un ou plusieurs de ses collègues.

Une résolution écrite signée par tous les Gérants ou par tous les membres d'un comité du Conseil de Gérance a la même valeur qu'une résolution votée lors d'une réunion du Conseil de Gérance ou d'un comité dûment convoqué et tenu, et la résolution peut être composée de plusieurs exemplaires chacun signés par un ou plusieurs des Gérants.

La réunion du Conseil de Gérance ou d'un comité du Conseil de Gérance peut avoir lieu par voie téléphonique, par voie électronique ou à l'aide de tout moyen de communication fiable, permettant à toutes les Personnes qui prennent part à la réunion de communiquer simultanément les unes avec les autres, et la participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne lors de cette réunion.

Le Conseil de Gérance peut déléguer une partie de ses pouvoirs à un membre du Conseil de Gérance ou à un ou plusieurs agents ad hoc, et il peut engager et rémunérer ces Personnes dans le cadre de la poursuite des objectifs de la Société, comme déterminé par le Conseil de Gérance.

Le Conseil de Gérance peut désigner à tout moment par procuration, toute Personne (physique ou morale) comme mandataire(s) de la Société aux fins et avec les pouvoirs, autorités et pouvoirs de décision (ne dépassant pas ceux conférés au Conseil de Gérance ou qu'il peut exercer aux termes des présents Statuts), pour les périodes et aux conditions déterminées par le Conseil de Gérance, et une telle procuration peut contenir telles dispositions pour la convenance et la protection des Personnes traitant avec le mandataire que le Conseil de Gérance peut déterminer, et elle peut également autoriser le mandataire à déléguer une partie du pouvoir, de l'autorité et/ou du pouvoir de décision qui lui ont été conférés.

Le Conseil de Gérance peut mettre en place un ou plusieurs comités composés de deux ou plusieurs membres du Conseil de Gérance qui peuvent soumettre des suggestions pour approbation finale et décision par le Conseil de Gérance. Les réunions et les délibérations de ces comités sont régies par les dispositions des présents Statuts régissant les réunions et les délibérations du Conseil de Gérance dans la mesure où celles-ci sont applicables et ne sont pas remplacées par une résolution prise par le Conseil de Gérance aux termes des présents Statuts et sous réserve que les dispositions du présent Article 2.2 ne soient pas remplacées par une telle résolution et qu'elles s'appliquent à toutes les réunions des comités du Conseil de Gérance.

Sauf disposition contraire dans les présents Statuts, la Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature individuelle de tout Gérant nommé de temps à autre.

2.3 INTÉRÊTS DES GÉRANTS

La rémunération versée par la Société à chaque Gérant pour les fonctions (y compris les fonctions de Gérant) assumées par le Gérant en question doit être approuvée par un Vote à la Majorité donné lors d'une Assemblée Générale.

Un Gérant peut être ou peut devenir administrateur ou représentant, ou avoir un intérêt dans toute Personne dans laquelle la Société a un intérêt et aucun Gérant ne doit être tenu de se justifier d'une quelconque rémunération, profit ou autre avantage, raisonnable dans sa nature et son montant, qu'il aurait perçu(e) en tant qu' administrateur ou représentant, ou au titre de son intérêt dans une telle Personne.

Le Conseil de Gérance peut exercer, à tous les égards, les droits de vote qui reviennent à la Société du fait de l'intérêt qu'elle possède dans une Personne, que la Société détient ou possède ou qu'elle peut exercer en tant que Conseil de Gérance de cette Personne, de la manière qu'il détermine.

Sous réserve des paragraphes ci-après du présent Article 2.3, aucun Gérant ne peut être empêché de passer un contrat ou de conclure des marchés avec la Société en tant que vendeur, acheteur ou d'une autre manière ou en vertu d'une autre qualité (hormis en tant que Commissaire), et le fait que le Gérant possède un intérêt direct ou un intérêt indirect important dans un tel contrat ou une telle opération n'entraîne pas (A) l'annulation de ce contrat ou de cette opération, ou (B) l'obligation pour le Gérant de rendre compte à la Société ou aux Associés de toute rémunération, profit ou autre avantage qu'il tire d'un tel contrat ou d'une telle opération, dans tous les cas en raison du statut d'un tel Gérant comme membre du Conseil de Gérance.

Lors de chaque réunion du Conseil de Gérance au cours de laquelle la question d'un contrat ou d'un marché dans lequel un Gérant possède un intérêt direct ou indirect important est abordée: (A) le Gérant en question doit déclarer cet intérêt spécifiquement; et (B) le contrat ou le marché en question ne peut être conclu sans l'approbation de la majorité des membres du Conseil de Gérance, hormis le(s) Gérant(s) intéressé(s).

Tout contrat ou marché avec la Société dans lequel un Gérant possède un intérêt direct ou indirect important est nul et non avenu ab initio, sauf s'il fait l'objet d'une approbation comme prévue ci-dessus.

3. Pouvoirs du conseil de gérance.

3.1 POUVOIRS GÉNÉRAUX

Il est conféré au Conseil de Gérance le droit d'exercer tous les pouvoirs de la Société, de conclure et d'exécuter tous contrats et engagements que le Conseil de Gérance jugerait nécessaires ou souhaitables en vertu de l'objet de la Société.

Sauf s'il en est disposé autrement dans les présents Statuts, le Conseil de Gérance gère lui-même les affaires de la Société, comme il l'estime nécessaire, mais peut déléguer son autorité d'agir au nom ou pour le compte de la Société à toute autre partie, s'il le considère approprié.

L'énumération des pouvoirs du Conseil de Gérance dans les présents Statuts ne limite pas les pouvoirs généraux ou implicites du Conseil de Gérance ou d'autres pouvoirs additionnels conférés par la Législation.

Aucune disposition dans les présents Statuts ne doit exonérer un Gérant agissant en sa qualité de Gérant, de son obligation d'agir dans l'intérêt de la Société.

3.2 NORME DE RESPONSABILITÉ ET INDEMNITÉ

Les Gérants ne contractent aucune responsabilité personnelle en raison de leur fonction, par rapport à tout engagement qu'ils ont valablement pris au nom de la société.

Chaque Gérant, représentant, membre d'un comité valablement constitué conformément aux présents Statuts, liquidateur, gérant, ou trustee, agissant en relation avec les affaires de la Société, de ses héritiers, successeurs et administrateurs (les «Personnes Indemnisées»), dans lesdites qualités, sont indemnisés sur les fonds de la Société pour les dettes, pertes, dommages ou frais (y compris les dettes découlant d'un contrat, d'un délit, du fait de la Législation ou de toute autre norme de droit, ainsi que les frais raisonnablement dus) encourus ou supportés en tant que Personnes Indemnisées ou d'une autre manière dans l'accomplissement de leurs fonctions en tant que telles, sauf si ceux-ci surviennent du fait de leur propre négligence coupable, de leur propre omission volontaire, de leur fraude ou malhonnêteté. L'indemnité visée dans le présent Article 3.2 s'étend également à toute Personne agissant en qualité de Gérant et dont les autres Gérants estiment qu'elle a agi en croyant raisonnablement avoir été élue ou nommée pour cela, nonobstant toute irrégularité relevée à l'occasion de cette élection ou nomination. L'indemnité prévue au présent Article 3.2 ne s'étend pas aux situations dans lesquelles une telle indemnité serait nulle conformément à la Législation applicable.

Chaque Personne Indemnisée doit être indemnisée sur les fonds de la Société contre toutes dettes qu'elle aurait à supporter en tant que Personne Indemnisée pour se défendre contre une Réclamation tranchée en sa faveur ou pour laquelle elle est acquittée ou dans le cadre de l'application d'une Législation en vertu de laquelle le tribunal la libère de toute responsabilité.

Aucune Personne Indemnisée ne doit répondre: (A) des actes, omissions, négligences ou défauts d'une autre Personne Indemnisée; (B) de toute perte ou dommage résultant de la faillite, de l'insolvabilité ou d'un acte délictuel d'une Personne contrôlant, possédant ou ayant la garde d'un bien de la Société; (C) d'une taxe imposée à la Société par une quelconque juridiction; ou (D) de toute perte, dommage ou infortune quelconque survenant dans l'exécution des missions propres à sa fonction ou qui lui sont liés, sauf si cela a lieu du fait de sa négligence coupable, de son omission volontaire, de sa fraude ou malhonnêteté.

Dans le cas où une Personne Indemnisée a le droit de réclamer une indemnité conformément au présent Article 3.2, au regard de montants payés ou acquittés par elle, ladite indemnité doit être considérée comme une obligation de la Société de rembourser la Personne ayant effectué un tel paiement ou acquittement.

Chaque Associé et la Société consentent à renoncer à toute réclamation et action qu'ils pourraient avoir, à tout moment, contre une Personne Indemnisée, soit à titre individuel soit au titre de la Société, du fait d'un acte de cette Personne Indemnisée ou de la défaillance de cette Personne Indemnisée dans l'exécution de ses obligations envers ou pour la Société; toutefois, cette renonciation ne doit pas s'appliquer aux réclamations et actions découlant de la défaillance volontaire ou de la fraude de cette Personne Indemnisée ou encore en cas de recouvrement de gains, profits personnels ou avantages dont cette Personne Indemnisée n'était juridiquement pas bénéficiaire.

Les dépenses occasionnées dans le cadre de la défense d'une action civile ou pénale ou dans le cadre d'une procédure pour laquelle une indemnisation est requise conformément au présent Article 3.2 doivent être payées par la Société avant l'achèvement d'une telle action ou procédure, dès réception d'un engagement par ou pour le compte de la Personne Indemnisée de rembourser cette somme si une défaillance volontaire ou une fraude de la Personne Indemnisée était prouvée.

4. Assemblées générales. Si la Société ne compte qu'un Associé, l'Associé unique assume tous les pouvoirs reconnus aux Associés lors de toute Assemblée Générale. Si la Société compte plusieurs Associés, chaque Associé a le droit de voter sur les questions soumises à l'Assemblée Générale. Chaque Associé dispose de droits de vote proportionnels à sa participation.

Une réunion de la Société (une «Assemblée Générale») a lieu selon les modalités prévues par le Conseil de Gérance après avoir été annoncée au moins dix (10) jours à l'avance à tous les Associés par une convocation envoyée par lettre recommandée et devant préciser l'heure, la date, le lieu et, si raisonnablement possible, l'ordre du jour de l'Assemblée Générale.

L'Assemblée Générale convoquée en respectant un préavis plus court que celui prévu au présent Article 4, est néanmoins valablement convoquée si tous les Associés expriment leur accord unanime.

Les Associés détenant les Parts qui représentent au moins 10% du capital social ont à tout moment le droit de demander à la Société, par écrit, la convocation d'une Assemblée Générale pour traiter de toute affaire précisée dans la convocation de cette assemblée. Cette Assemblée Générale doit être convoquée dans les vingt et un (21) jours qui suivent la réception de cette convocation par la Société.

Lors de toute Assemblée Générale, le quorum est atteint par la présence des Associés qui représentent plus de 50% du capital social souscrit à la date précisée dans la convocation. Si le quorum n'est pas atteint dans la demi-heure qui suit l'heure fixée pour l'Assemblée Générale, l'Assemblée Générale est ajournée au premier Jour Ouvrable après écoulement d'un délai de quatorze (14) jours. A cette date une nouvelle Assemblée Générale se tient à la même heure et au même lieu que la précédente, convocation écrite étant envoyée aux Associés. Aucun quorum n'est nécessaire pour la seconde

réunion et les Associés présents à la seconde réunion délibèrent valablement sur la base du capital social représenté à l'assemblée. A une assemblée, une résolution doit recueillir les voix des Associés présents ou représentés à cette assemblée qui représentent au moins 50% du capital social représenté à cette assemblée.

Sauf disposition légale contraire, toute modification des présents Statuts nécessite un Vote à la Majorité Qualifiée donnée lors de l'Assemblée Générale.

Le changement de nationalité de la Société nécessite le consentement unanime des Associés.

La Société enverra des convocations par lettre recommandée à tous les Associés au moins dix jours avant toute Assemblée Générale ajournée.

L'omission fortuite de convoquer à une Assemblée Générale, ou la non réception d'une convocation à une Assemblée Générale par, une Personne ayant le droit de recevoir une telle convocation n'invalide pas en soi les résolutions prises par cette Assemblée Générale.

Une Assemblée Générale peut avoir lieu par voie téléphonique, par voie électronique ou à l'aide de tout moyen de communication fiable, permettant à toutes les Personnes qui prennent part à ladite Assemblée Générale de communiquer simultanément les unes avec les autres, et la participation à une Assemblée Générale par ces moyens équivaut à une présence en personne lors de cette Assemblée Générale.

4.1 VOTE DANS LES ASSEMBLÉES GÉNÉRALES

Les Associés peuvent voter à l'Assemblée Générale en personne ou par procuration. Les Associés ayant le droit de vote à l'Assemblée Générale et leurs droits de vote respectifs sont déterminés à la date de clôture des registres pour cette Assemblée Générale, comme prévu à l'Article 13. Chaque Part donne droit à un vote.

Toutes les procurations devront revêtir la forme requise par le Conseil de Gérance, et le Conseil de Gérance peut annexer la procuration à la convocation de l'Assemblée Générale. Une procuration peut conférer l'autorité générale d'agir pour le compte de l'Associé qui accorde la procuration ou elle peut se limiter à conférer au mandataire l'autorité de voter uniquement de la manière indiquée sur des questions spécifiques. Si l'autorité générale d'agir pour le compte de l'Associé qui donne la procuration n'est pas expressément conférée par cette procuration, celle-ci est censée conférer uniquement l'autorité nécessaire pour voter de la manière indiquée dans la procuration sur des questions spécifiques.

Sauf mention contraire figurant dans la procuration, celle-ci vaut également en cas d'ajournement de l'Assemblée Générale en question.

La procuration, pour être effective, doit parvenir au Siège Social, ou tout autre lieu déterminé par le Conseil de Gérance dans la convocation à l'Assemblée Générale concernée, avant l'Assemblée Générale au cours de laquelle l'Associé mentionné dans cette procuration souhaite voter.

Toute question soumise au vote des Associés et ne nécessitant pas un Vote à la Majorité Qualifiée ou le consentement unanime des Associés conformément aux présents Statuts est prise par un Vote à la Majorité.

Les résultats de tous les votes ayant lieu à l'Assemblée Générale seront annoncés par le président de l'Assemblée Générale.

A moins que la Société n'ait plus de vingt-cinq (25) Associés, le consentement écrit des Associés détenant le nombre de Parts suffisant pour décider d'une question selon les règles d'approbation prévues par les présents Statuts est valable au même titre qu'une résolution dûment prise lors d'une Assemblée Générale ou autrement par les Associés. Une telle résolution peut être signée en divers exemplaires, chacun étant signé par un ou plusieurs Associés.

Si un Associé indique dans un écrit acceptable pour le Conseil de Gérance que la détention de droits de vote ou de droits de vote supérieurs à un certain pourcentage de l'intégralité des droits de vote, peut raisonnablement amener un Associé à enfreindre la Législation, le Conseil de Gérance accepte en acceptant la Souscription, que ledit Associé renonce totalement ou partiellement à ses droits de vote.

Aucune objection ne peut être avancée concernant la capacité d'un votant hormis lors de l'Assemblée Générale au cours de laquelle le vote contesté est donné ou est proposé, chaque vote qui n'est pas interdit lors de l'Assemblée Générale est valable à tous les égards. L'objection dûment avancée sera transmise au président de l'Assemblée Générale, sa décision étant concluante et contraignante, sauf erreur manifeste.

Toute société ou autre personne morale qui est Associée peut, conformément à ses statuts, ou en l'absence d'une telle disposition suivant une résolution adoptée par ses administrateurs ou tout autre organe de gestion, autoriser une personne de son choix pour agir en qualité de représentant à chaque réunion de la Société ou de toute classe d'Associés, et la personne ainsi mandatée doit avoir, lorsqu'elle agit au nom et pour le compte de cette personne morale, les mêmes pouvoirs que ceux dont cette personne morale aurait disposé si elle avait été une personne physique.

5. Capital social. Le capital social s'élève à deux cent cinquante mille un dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 250.001,-) divisé en deux cent cinquante mille une (250.001) Parts d'une valeur nominale d'un dollar des Etats-Unis d'Amérique (USD 1,-) chacune.

Le capital social peut être modifié à tout moment par une décision de l'Associé unique, au cas où la Société ne compterait qu'un seul Associé, ou par une décision prise par un Vote à la Majorité Qualifiée donné en Assemblée Générale, conformément à l'Article 4.

Chaque Part donne droit à l'Associé à une fraction des actifs et bénéfices de la Société de manière proportionnelle au nombre de Parts existantes.

La Société ne pourra émettre que des Parts nominatives qui seront enregistrées dans le Registre conformément à l'Article 9.

La Société n'enregistre qu'une seule Personne en tant que propriétaire des Parts en circulation. Les copropriétaires de Parts désignent une Personne en tant que propriétaire des Parts aux fins de l'inscription au Registre.

Sous réserve des conditions de l'Article 199 de la Loi, les Associés peuvent décider lors d'une Assemblée Générale d'émettre de nouvelles Parts.

A tout moment, l'Assemblée Générale peut, par une résolution prise par un Vote à la Majorité Qualifiée, modifier les droits attachés aux classes d'Associés.

Si deux ou plusieurs Personnes sont enregistrées comme codétenteurs de Parts, la réception par l'une d'une somme relative à ces Parts est concluante et définitive à l'égard des autres codétenteurs et la Société n'est pas débitrice à l'égard des autres pour avoir versé ladite somme audit codétenteur.

5.1 MODIFICATION DU Capital SOCIAL

Les démarches suivantes peuvent être entreprises par une résolution de l'Assemblée Générale se tenant devant un notaire à Luxembourg et décidée par un Vote à la Majorité Qualifiée:

- Le capital social de la Société peut être augmenté;
- Des Parts peuvent être consolidées en Parts d'une valeur supérieure; et
- Des Parts peuvent être divisées en Parts d'une valeur inférieure.

5.2 CERTIFICATS DE PARTS

Aucun certificat de Parts ne peut être émis.

6. Exercice financier, Distribution des bénéfices et Réserve. L'Exercice Financier de la Société débute le premier (1^{er}) mai de chaque année et prend fin le trente (30) avril de l'année suivante.

A la fin de chaque Exercice Financier, les comptes de la Société sont dressés et le Conseil de Gérance prépare un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société. Chaque Associé peut prendre connaissance de cet inventaire et du bilan au siège social de la Société.

Les bénéfices bruts de la Société mentionnés dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, de l'amortissement et des dépenses constituent le bénéfice net. Un montant égal à cinq pour cent (5%) du bénéfice net de la Société est attribué à la réserve légale («Réserve Légale»), jusqu'à ce qu'elle atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société. Le solde de tout bénéfice net peut être distribué aux Associés proportionnellement à leurs participations dans la Société.

Le Conseil de Gérance peut proposer aux Associés à toute Assemblée Générale et les Associés lors de toute Assemblée Générale peuvent décider par un Vote à la Majorité, de mettre en réserve des sommes pour dettes inconnues ou indéterminées et/ou aux imprévues et/ou à toute autre poste («Réserves Extraordinaires»). Ces Réserves Extraordinaires définies par l'Assemblée Générale peuvent servir à toutes fins de la Société et en attendant cette application, ces sommes peuvent également servir aux activités de la Société tel que déterminées par l'Assemblée Générale. Lorsque ces Réserves Extraordinaires sont libérées, elles sont inscrites au bénéfice de la Société et des Associés en exercice; à condition que lors de la dissolution de la Société, les Réserves Extraordinaires soient distribuées conformément à l'Article 14.

7. Émission et Rachat de parts; Dividendes.

7.1 ÉMISSION DE PARTS

Toutes les Souscriptions sont soumises à l'acceptation des Associés par un Vote à la Majorité Qualifiée donné en Assemblée Générale des Associés.

La Société n'émet que des Parts libellées dans la devise de son capital social.

Les Parts doivent être émises au début d'une période comptable.

7.2 RACHAT DE PARTS

La Société peut racheter ses propres Parts en conformité avec la Législation, en vue de leur annulation immédiate.

Les acquisitions ne peuvent avoir pour effet que l'actif net devienne inférieur au capital souscrit augmenté des Réserves Extraordinaires non distribuables, soit en vertu de la Législation soit en vertu des Statuts.

Les Parts qui sont rachetées doivent être entièrement libérées.

Les Parts ainsi rachetées sont annulées par un Vote à la Majorité Qualifiée de l'Assemblée Générale.

Le Conseil de Gérance veille au respect des conditions fixées par le présent Article 7.2 lors d'un rachat autorisé.

7.3 DIVIDENDES

Lors de l'Assemblée Générale, les Associés peuvent déclarer et verser des Dividendes sur tout actif légalement disponible pouvant être distribué comme Dividendes.

Le Conseil de Gérance peut décider de distribuer des Dividendes intérimaires sur la base d'un bilan intérimaire préparé par le Conseil de Gérance et laissant apparaître une disponibilité de fonds à distribuer, étant entendu que les sommes à distribuer ne peuvent dépasser les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier Exercice Financier, augmentés des profits reportés en avant et des Réserves Extraordinaires distribuables, mais diminués des pertes reportées en avant et des montants affectés à la Réserve Extraordinaire et à la Réserve Légale déterminées par la Législation ou les présents Statuts. La décision du Conseil de Gérance de verser des dividendes intérimaires ne pourra pas être prise plus de deux mois après la date à laquelle les comptes intérimaires auront été dressés.

7.4 PAIEMENTS

Le Paiement des Rachats s'effectue en U.S. Dollars ou dans toute autre devise par chèque, virement ou toute autre méthode décidée par le Conseil de Gérance.

Le paiement de Dividendes s'effectue en U.S. Dollars par chèque, virement ou toute autre méthode décidée par le Conseil de Gérance. Le Conseil de Gérance peut également verser des Dividendes en nature sous forme d'Actifs de Placement à la valeur marchande équitable.

Le Conseil de Gérance avise chaque Associé concerné au moins quinze (15) jours avant de verser le Dividende en nature envisagé, et n'effectue pas cette opération au profit de l'Associé qui prévient par écrit le Conseil de Gérance, au moins cinq jours avant la Date de Dividende, qu'un tel Dividende en nature est raisonnablement susceptible de lui faire enfreindre une législation.

Dans ce cas, le Conseil de Gérance prend ses dispositions pour vendre les Actifs de Placement qui devaient constituer ce Dividende de l'Associé et transférer le produit de cette vente, net des coûts et dépenses se rapportant à la vente, au bénéfice de l'Associé afin de réaliser pleinement cette distribution de Dividendes.

Le Conseil de Gérance peut déduire de tout Rachat ou Dividende dû à un Associé tout montant dont il estime l'Associé redevable envers la Société.

Sauf disposition contraire de la Législation, tout Dividende ou Rachat non réclamé doit, à la discrétion du Conseil de Gérance, être employé à l'activité de la Société, le Conseil de Gérance n'ayant ni l'obligation de ségréguer ces sommes ni de les tenir en fiducie.

Tout Dividende ou Rachat non réclamé à l'issue d'une période de cinq (5) ans à compter de la Date du Dividende ou de la Date du Rachat est déchu et revient à la Société.

8. Transfert et Nantissement de parts. Tout transfert de Parts («Transfert») à d'autres Personnes que des Associés devra être réalisé conformément aux exigences de l'Article 189 de la Loi et ce Transfert doit être notifié à la Société; il est entendu qu'aucun Transfert ne sera valable et que les Associés n'approuveront aucun Transfert si ce Transfert crée un Événement Inacceptable. Le Conseil de Gérance veille à faire enregistrer le Transfert de Parts dans le Registre conformément à l'Article 9, à condition que ce Transfert ne crée pas un Événement Inacceptable, auquel cas le Conseil de Gérance ne fera pas enregistrer le Transfert de Parts dans le Registre.

Les Parts ne peuvent être cédées, grevées ou nanties (collectivement un «Nantissement») par un Associé seulement à l'issue d'un avis de cet Associé octroyant une telle sûreté (le «Débiteur») au Conseil de Gérance et avec l'accord du Conseil de Gérance de la Société.

Tout Nantissement qui créerait un Événement Inacceptable est frappé de nullité, ne produit aucun effet et n'a aucune force juridique.

Le Conseil de Gérance peut décider d'imputer aux Débiteurs, aux cédants et aux cessionnaires les frais incombant à la Société suite à la réalisation de ces Nantissements ou Transferts, selon le cas.

Le Conseil de Gérance peut refuser d'enregistrer un Transfert de Parts sur lesquelles la Société possède un privilège.

9. Le registre. Le Secrétaire crée et tient à jour un Registre des Associés (le «Registre»). Le Registre peut être consulté par des Personnes autres que les Associés uniquement selon les modalités et dans la mesure prévues par le Conseil de Gérance, conformément aux dispositions de la Loi.

Le Conseil de Gérance veille à faire figurer les détails suivants dans le Registre:

- nom, profession et adresse de chaque Associé;
- la date d'inscription de chaque Personne au Registre en tant qu'Associé;
- la date à laquelle toute Personne a cessé d'être Associé;
- le nombre de Parts détenues par chaque Associé; et
- les Transferts de Parts et la date de notification de ces Transferts à la Société.

Le Registre sera tenu de manière à indiquer à tout moment quels sont les Associés.

10. Procès-verbal. Le Conseil de Gérance veille à faire consigner dans le procès-verbal:

- les noms des Gérants présents à chaque réunion du Conseil de Gérance et de chaque comité du Conseil de Gérance;
- et
- toutes les résolutions et délibérations prises lors des Assemblées Générales et lors de toutes les réunions du Conseil de Gérance, ainsi que lors des comités du Conseil de Gérance.

Ces Procès-verbaux, s'ils sont dûment signés, servent de preuve concluante et irréfragable de ces résolutions et délibérations, sauf erreur manifeste. Tous ces procès-verbaux seront gardés au siège social de la Société.

11. Comptes. Tout actif détenu par la Société peut être enregistré au nom de la Société, au nom d'un mandataire ou au nom d'un courtier («street name»).

12. Commissaires. L'Assemblée Générale par un Vote à la Majorité peut désigner le(s) Commissaire(s) et les faire rémunérer aux frais de la Société. Les Commissaires peuvent être remplacés à tout moment et sans motif par un Vote à la Majorité donné par l'Assemblée Générale.

Les Commissaires peuvent à tout moment avoir accès et examiner les comptes, livres et factures de la Société, et peuvent exiger des Gérants et représentants de la Société toute explication et information qu'ils estiment utiles pour l'exécution de leurs obligations.

Les commissaires doivent être convoqués à chaque Assemblée Générale des Associés de la même manière que les Associés.

13. Dates de clôture des registres. Le Conseil de Gérance détermine la date de clôture des registres pour toute Assemblée Générale et l'indique dans la convocation à l'Assemblée Générale; la date de clôture des registres doit être comprise entre la date d'envoi de la convocation à l'Assemblée Générale et la date de tenue de cette Assemblée Générale.

La date de clôture des registres pour tout Dividende est la Date de Dividende en vigueur.

14. Dissolution. En cas de dissolution de la Société par l'Assemblée Générale par un Vote à la Majorité Qualifiée, celle-ci nomme un liquidateur chargé de contrôler la dissolution en question. Le liquidateur peut être une Partie Apparentée.

Pendant la dissolution, le liquidateur a le pouvoir de gérer les Actifs de la Société pour réaliser de façon ordonnée la liquidation. Pendant la dissolution, le liquidateur peut déclarer des distributions anticipées des éléments d'actif disponibles de la Société. Toutefois, le liquidateur conserve les Réserves Extraordinaires légales et les autres Réserves Extraordinaires qu'il juge nécessaires ou souhaitables au paiement des frais estimés de liquidation et de dissolution, pour le passif inconnu ou indéterminé et/ou les imprévus et/ou pour toute autre raison.

Lorsque le liquidateur a distribué tout l'actif de la Société, y compris les Réserves Extraordinaires, et désintéressé toutes les dettes de la Société, l'Assemblée Générale met fin à la liquidation. Le liquidateur veille à envoyer les états financiers finaux révisés - reflétant cette cessation - à toutes les Personnes qui étaient Associés au cours de l'Exercice Financier durant lequel la cessation a lieu et aux autres Personnes requises par la Législation, dès que cela s'avère raisonnablement réalisable après cette cessation. Le liquidateur classe également tous les documents qu'il estime nécessaires ou souhaitables en rapport avec cette cessation.

Le liquidateur a droit à la compensation raisonnable et habituelle, ainsi qu'au remboursement des frais sur l'actif de la Société pour ses services dans le cadre de la dissolution et de la cessation de la Société.

15. Autres points. Toutes les questions ne faisant pas l'objet d'une disposition spécifique dans les présents Statuts sont soumises aux dispositions de la Loi.

16. Définitions. Aux fins des présents Statuts, les termes suivants - et leurs dérivés, lorsque le contexte l'impose- ont la signification suivante (certains termes additionnels sont définis ailleurs dans les présents Statuts):

«Loi» signifie la loi du 15 août 1915 du Grand-Duché de Luxembourg sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

«Affilié» signifie, par rapport à une Personne donnée, toute Personne qui, directement ou indirectement (y compris à travers un ou plusieurs intermédiaires), contrôle, est contrôlée par ou se trouve sous le contrôle commun de cette Personne donnée. Pour les besoins de la présente définition, toute Personne qui agit en qualité d'associé commandité, de gérant, gérant de portefeuille et/ou en une qualité similaire, de cette Personne donnée, doit être considérée comme contrôlant cette Personne.

«Article» signifie tout article des présent Statuts.

«Statuts» signifie les présents statuts tels que modifiés de temps à autre conformément à l'Article 4.

«Commissaire» signifie toute Personne nommée en tant que tel conformément à l'Article 12.

«Conseil de Gérance» signifie les Gérants de la Société rassemblés en conseil.

«Président» voir Article 2.1.

«Citadel Advisors» signifie Citadel Advisors LLC, une société à responsabilité limitée de l'état du Delaware, Etats-Unis d'Amérique ou ses successeurs et/ou cessionnaires.

«Partie Apparentée à Citadel» signifie (i) Citadel Advisors; (ii) un ou plusieurs Affiliés de Citadel Advisors; (iii) toute Personne qui est propriétaire, représentant, administrateur, gérant, gérant/associé, associé, employé de Citadel Advisors et/ou d'un ou plusieurs Affiliés de Citadel Advisors; et/ou (iv) tout Allié Direct de l'une ou l'autre Personnes ci-dessus.

«Réclamation» signifie toute action, procès, demande, enquête, réclamation ou poursuite.

«Société» signifie CFPS Holdings S.à r.l.

«Dividende» signifie le paiement en U.S. dollars ou en biens, par la Société à un Associé, sous réserve dans le second cas, du consentement de l'Associé à recevoir un paiement en nature.

«Date de Dividende» signifie la date effective de tout versement de Dividende.

«Réserves Extraordinaires» voir Article 6.

«Exercice Financier» signifie l'année sociale de la Société telle que fixée à l'Article 6.

«Assemblée Générale» voir Article 4.

«Alliés Directs» signifie l'époux(se) et les enfants, y compris les enfants adoptifs, d'une Personne physique.

«Événement Inacceptable», signifie tout événement ayant pour conséquence que la Société (A) ne puisse obtenir l'exclusion de la définition de «société d'investissement» établie par la Section 3(c)(1) du US Investment Company Act de 1940 (si la Société compte sur cette exclusion); (B) ne puisse obtenir l'exclusion de la définition de «société d'investissement» établie par la section 3(c)(7) du US Investment Company Act de 1940 (si la Société compte sur cette exclusion); (C) ne puisse obtenir l'exemption de la Règle 4.7 promulguée par la US Commodity Futures Trading Commission (si la Société compte sur cette exclusion); ou (D) soit considérée détenir des «plan assets» au sens du US Employee Retirement Income Security Act de 1974.

«Personne Indemnisée» voir Article 3.2

«Actifs de Placement» signifie les investissements détenus par ou pour le compte de la Société, y compris les droits et obligations associés.

«Législation» signifie les lois, règles et/ou règlements promulgués par toute autorité gouvernementale ou publique, ou par toute organisation de tutelle ou indépendante, y compris la législation, les règles et/ou règlements concernant la fiscalité, les commissions, les perceptions et autres taxes ou obligations en raison d'un de ces textes, ainsi que toute interprétation formelle ou officielle qui en serait faite par une de ces autorités ou organisations, applicable dans tous les cas à la Société (sauf interprétation différente suivant le contexte).

«Réserve Légale» voir Article 6.

«Vote à la Majorité» signifie par rapport aux résolutions à adopter par un vote des Associés, le vote des Associés qui détiennent les Parts représentant plus de 50% du capital social émis et souscrit au moment de l'Assemblée Générale.

«Gérant» signifie le(s) Gérant(s) actuels de la Société ou, selon le cas, les Gérants rassemblés en conseil.

«Siège Social» signifie le siège social actuel de la Société.

«Personne» signifie une personne physique, une personne morale, un trust, une association, une organisation, un gouvernement (ou une de ses circonscriptions ou subdivisions politiques), une limited liability company, une joint-venture, un partnership ou une autre entité.

«Nantissement» voir Article 8.

«Débiteur» voir Article 8.

«Racheter»/«Rachat» signifie le versement effectué par la Société à un Associé, aboutissant à une réduction du nombre de Parts détenues par cet Associé. Les rachats sont autorisés conformément à l'Article 7.2. Les Rachats sont payés en U.S Dollars.

«Montant de Rachat» signifie pour un Rachat, le montant total en US Dollars du paiement du Rachat à verser à l'Associé.

«Date de Rachat» signifie la date effective de tout Rachat.

«Requête de Rachat» signifie un avis écrit de Rachat dans une forme et un contenu satisfaisants pour le Conseil de Gérance.

«Registre» voir Article 9.

«Secrétaire» voir Article 2.1.

«Associé» signifie la Personne inscrite au Registre comme détenteur de Parts.

«Parts» signifie les parts sociales de la Société. «Nombre Précisé» voir Article 2.1.

«Souscription» signifie la somme investie par un Associé dans la Société.

«Vote à la Majorité Qualifiée» signifie dans le cadre de résolutions à adopter par un vote des Associés, le vote de la majorité des Associés détenant les Parts qui représentent plus de 75% du total du capital social émis et souscrit au moment de l'Assemblée Générale.

«Transfert» voir Article 8.

«U.S. Dollar» signifie la devise légale des États-Unis d'Amérique.

Souscription et Paiement

Les Statuts de la Société ont donc été enregistrés par le notaire, les Parts de la Société ont été souscrites et la valeur nominale de ces Parts ainsi que, le cas échéant, la prime d'émission sur ces Parts ont été payées comme suit:

- «Citadel Energy Investments», dûment représentée par le mandataire comme indiqué ci-dessus, agissant en sa capacité de représentant de fait en vertu de la procuration mentionnée ci-dessus, a déclaré souscrire à deux cent cinquante mille (250.000) Parts ayant une valeur nominale d'un Dollar des Etats-Unis d'Amérique (USD 1,-) chacune à libérer intégralement en numéraire.

Le montant de deux cent cinquante mille Dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 250.000,-) a dès lors été à la disposition de la Société à partir de ce moment, la preuve ayant été rapportée au notaire soussigné.

- «Citadel Energy Investments», dûment représentée par le mandataire comme indiqué ci-dessus, agissant en sa capacité de représentant de fait en vertu de la procuration mentionnée ci-dessus a déclaré souscrire à une (1) Part, ayant une valeur nominale d'un Dollar des Etats-Unis d'Amérique (USD 1,-), avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de deux cent quarante-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf Dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 249.999,-), et libérer intégralement cette Part souscrite par un apport en nature consistant en l'ensemble des dix mille (10.000) parts sociales dans Citadel Financial Products S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Luxembourg, ayant un capital social d'un million de Dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 1.000.000,-), ayant son siège social au 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand-Duché du Luxembourg, et enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 89113 (l' "Apport en Nature").

Citadel Energy Investments a déclaré que l'Apport en Nature est libre de tout gage ou privilège ou charge, selon le cas, et qu'il ne subsiste aucune restriction à la libre transférabilité de l'Apport en Nature à la Société sans restriction ou limitation et que des instructions valables ont été données afin d'entreprendre toutes notifications, enregistrements ou autres formalités nécessaires à l'accomplissement d'un transfert valide de l'Apport en Nature à la Société.

Citadel Energy Investments a de plus déclaré que l'Apport en Nature représente une valeur d'un montant global de deux cent cinquante mille Dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 250.000,-).

La valeur de l'Apport en Nature est de plus décrite dans un rapport d'évaluation d'un apport en nature établi par Citadel Energy Investments. Ce rapport, après avoir été signé "ne varietur" par Citadel Energy Investments, comme ci-dessus représenté, et par le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte.

L'Apport en Nature est donc à ce moment à la disposition de la Société, preuve en a été faite au notaire soussigné qui constate que les conditions prévues par l'article 183 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été observées.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ mille cinq cents euros.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commencera à la date de constitution de la Société et s'achèvera le trente avril 2013.

Résolutions de l'associé unique

Première Résolution

L'associé unique a décidé d'établir le siège social au 6D, Route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand-Duché du Luxembourg.

Deuxième Résolution

L'associé unique a décidé de fixer à trois (3), le nombre de Gérants et a décidé de plus de nommer les personnes suivantes pour une période indéterminée:

- Monsieur Steve Atkinson, né à Maidstone, Royaume Uni, le 15 février 1970, demeurant au 110 Westcombe Park, Londres SE3 7RZ, Royaume-Uni;

- Monsieur Ronan Carroll, né à Dublin, Irlande, le 11 Novembre 1971, demeurant professionnellement au 6D, route de Trèves L-2633 Senningerberg; et

- Monsieur Dylan Davies, né à Swansea, Royaume Uni, le 16 novembre 1966, demeurant professionnellement au 2, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.

Le notaire soussigné qui connaît et parle la langue anglaise, a déclaré par la présente qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte a été rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; à la demande de la même partie comparante et en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais primera.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, connue du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: M. N'DIAYE, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 30 avril 2013. Relation: EAC/2013/5726. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur ff. (signé): Monique HALSDORF.

Référence de publication: 2013057043/1121.

(130070067) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2013.

BSI Flex, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 134.419.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour BSI Flex SICAV-SIF
UBS Fund Services (Luxembourg) S.A.
Guillaume André / Sandra Ehlers
Director / Director

Référence de publication: 2013057009/13.

(130070341) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2013.

Cameron 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 109.383.

Il résulte des résolutions circulaires des associés de la société en date du 22 mars 2013 que la société Hussard 1 S.à r.l. a transféré l'entière des parts sociales qu'il détenait dans la société à savoir 10'200 (dix mille deux cents) à la société Motion Fund L.P. ayant son siège social 1, Royal Plaza Avenue, St Peter Port, Guernesey GY1 2HL et enregistré au registre de commerce et des sociétés du Royaume-Uni sous le numéro 140 avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 2 mai 2013.

Référence de publication: 2013057012/13.

(130070125) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2013.

Cargolux Airlines International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2990 Sandweiler, Aéroport de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 8.916.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Sandweiler, le 03 mai 2013.

Cargolux Airlines International S.A.

Roger Kolbet

Vice President Accounting, Tax and Insurances

Référence de publication: 2013057014/14.

(130070797) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2013.

LRF Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 176.961.

STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-ninth day of April.

Before the undersigned, Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

LaSalle Residential Finance L.P., a limited partnership organised under the laws of England and Wales, registered with Companies House under number LP15483 having its registered office at One Curzon Street London W1J5HD, United Kingdom represented by its general partner LaSalle Residential Finance Fund GP Inc., a limited company incorporated and existing under the laws of Delaware, having its registered office at 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, 19808 Delaware, USA,

here represented by Mrs Nadia WEYRICH, employee, professionally residing at Belvaux, by virtue of a proxy, given on April 23, 2013.

The said proxy, initialled "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in the hereabove stated capacity, has required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée) the articles of incorporation of which shall be as follows:

A. Purpose - Duration - Name - Registered office

Art. 1. There is hereby established a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name LRF Holdings S.à r.l. (hereinafter the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended, as well as by the present articles of incorporation.

Art. 2. The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio, including the direct or indirect holding of participation in Luxembourg or foreign companies, the principal object of those companies is the acquisition of real estate properties for investment, leasing, management, promotion, development, and eventual sale, and the holding of debt and equity interests in real estate related investments.

The Company may further guarantee, grant security in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company, grant loans (including, without limiting the generality of the foregoing, by way of sub-participation in any loan) or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company as well as any other companies or third parties.

The Company may borrow in any form and may issue any kind of notes, bonds and debentures and generally issue any debt, equity and/or hybrid securities in accordance with Luxembourg law.

The Company may carry out any commercial, industrial, financial or intellectual property activities which it may deem useful in accomplishment of these purposes.

Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited period.

Art. 4. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand-Duchy of Luxembourg. The registered office may be transferred within the same municipality by decision of the manager or, in case of several managers, of the board of managers.

In the event that the manager or the board of managers determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent, that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company.

B. Share capital - Shares

Art. 5. The Company's share capital is set at fifteen thousand pound sterling (GBP 15,000.-) represented by fifteen thousand (15,000) shares with a par value of one pound sterling (GBP 1.-) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

Art. 6. The share capital may be modified at any time by approval of a majority of partners representing three quarters of the share capital at least.

Art. 7. The Company will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

Art. 8. The Company's shares are freely transferable among partners. Any inter vivos transfer to a new partner is subject to the approval of such transfer given by the other partners, at a majority of three quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased partner may only be transferred to new partners subject to the approval of such transfer given by the other partners in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

Art. 9. The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the partners will not cause the dissolution of the Company.

C. Management

Art. 10. The Company is managed by one or several managers, who need not be partners.

In dealing with third parties, the manager, or in case of several managers, the board of managers has extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all acts and operations consistent with the

Company's purpose. The managers are appointed by the sole partner, or as the case may be, the partners, who fix(es) the term of their office. They may be dismissed freely at any time by the sole partner, or as the case may be, the partners.

The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager or, if there is more than one, by individual signature of any manager.

Art. 11. In case of several managers, the Company is managed by a board of managers which may choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers. There shall not be a majority of United Kingdom resident managers on the board at any time and the chairman shall not be a United Kingdom resident.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting, in each case, outside the United Kingdom. The meetings of the board of managers shall be held at the registered office of the Company unless otherwise indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside all meetings of the board of managers, but in his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers at least twenty-four (24) hours in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be waived by consent in writing, by cable, telegram, telex, facsimile, e-mail or any other similar means of communication. A separate notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

No notice shall be required in case all the members of the board of managers are present or represented at a meeting of such board of managers or in the case of resolutions in writing approved and signed by all the members of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing, by cable, telegram, telex, facsimile, e-mail or any other similar means of communication another manager as his proxy. A manager may represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another, although such means of communication shall not be valid if instituted from the United Kingdom. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers, provided the managers present do not constitute a majority of managers residing in the United Kingdom. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex, facsimile, e-mail or any other similar means of communication. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

Art. 12. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers, other than where a majority of those signing are resident in the United Kingdom. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman or by two managers or by any person duly appointed to that effect by the board of managers.

Art. 13. The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 14. The managers do not assume, by reason of their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

Art. 15. The manager or the board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the manager or the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of incorporation.

D. Decisions of the sole partner - Collective decisions of the partners

Art. 16. Each partner may participate in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns. Each partner is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

Art. 17. Save a higher majority as provided herein, collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

The partners may not change the nationality of the Company otherwise than by unanimous consent. Any other amendment of the articles of incorporation requires the approval of a majority of partners representing three quarters of the share capital at least.

Art. 18. In the case of a sole partner, such partner exercises the powers granted to the general meeting of partners under the provisions of section XII of the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.

E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits

Art. 19. The Company's year commences on 1 January, and ends on 31 December.

Art. 20. Each year on 31 December, the accounts are closed and the manager(s) prepare(s) an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 21. Five per cent (5%) of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital. The balance may be freely used by the partners.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 22. In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, who need not be partners, and which are appointed by the general meeting of partners which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the partners in proportion to the shares of the Company held by them.

Art. 23. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.

Subscription and Payment

The fifteen thousand (15,000) shares have been subscribed by LaSalle Residential Finance L.P., prenamed.

All the shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of fifteen thousand pound sterling (GBP 15,000.-) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Transitional dispositions

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on 31 December 2013.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand five hundred euro.

General meeting of partners

The above named person, representing the entire subscribed capital and considering himself as fully convened, has immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting and has passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be at 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg.
2. The following persons are appointed as managers of the Company for an indefinite period:
 - Mrs Stéphanie Duval, National Director, residing 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg;
 - Mr Jean-Paul Vignac, Regional Director, residing 29, rue de Berri, 75008 Paris, France;
 - Mrs Julie Pierre, Associate Director, residing 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Belvaux, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, known to the notary by name, civil status and residence, the said proxyholder of the person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt-neuf avril.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché du Luxembourg.

A comparu:

LaSalle Residential Finance L.P., un limited partnership constitué et existant sous les lois d'Angleterre et du Pays de Galles, ayant son siège social au One Curzon Street, Londres W1J 5HD, Royaume Uni et enregistrée auprès du Companies House sous le numéro LP15483, représentée par son general partner LaSalle Residential Finance Fund GP Inc, une limited company constituée et existant sous les lois du Delaware, ayant son siège social à 2711 Centreville Road Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, USA.

représentée par Madame Nadia WEYRICH, employée, demeurant professionnellement à Belvaux, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 23 avril 2013.

La procuration signée «ne varietur» par le comparant et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

A. Objet - Durée - Dénomination - Siège

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination LRF Holdings S.à r.l. (ci-après "la Société") qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, l'échange ou de toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations, pouvant prendre la forme de prises de participations directes ou indirectes dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, l'objet principal desquelles étant l'acquisition de propriétés immobilières dans un but d'investissement, de leasing, de gestion, de promotion, de développement et finalement de vente, ainsi que la détention de dettes ou participations en relation avec des investissements immobiliers.

La Société peut également garantir, accorder des sûretés à des tiers en vue de garantir ses obligations ou celles de sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, accorder des prêts (y inclus, sans limitation, par participation à un prêt (sub-participation agreement)) ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société ainsi qu'à d'autres sociétés ou à des tiers.

La Société peut emprunter sous toute forme et émettre des titres obligataires, des obligations garanties, des lettres de change ainsi que généralement toute sorte de titres de participation, d'obligations et/ou d'obligations hybrides conformément au droit luxembourgeois.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle, financière ou de propriété intellectuelle estimées utiles pour l'accomplissement de son objet.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Le siège pourra être transféré dans la même commune par décision du gérant ou, s'il y a plusieurs gérants, par décision du conseil de gérance.

Au cas où le gérant ou le conseil de gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera une société luxembourgeoise.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 5. Le capital social est fixé à la somme de quinze mille livres sterling (15.000,- GBP) représentée par quinze mille (15.000) parts sociales d'une valeur d'une livre sterling (1,- GBP) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 6. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 7. La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par part sociale. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 8. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Tout transfert entre vifs à un nouvel associé n'est possible qu'avec l'agrément donné par les autres associés avec une majorité de trois-quarts du capital social au moins.

En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant les trois quarts des parts appartenant aux

associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

Art. 9. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

C. Gérance

Art. 10. a Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être des associés.

Vis-à-vis des tiers, le gérant, ou s'il y a plusieurs gérants, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toute circonstance et pour faire autoriser tous actes et opérations relatifs à son objet. Les gérants sont nommés par l'associé unique, ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des associés, laquelle déterminera la durée de leur mandat. Ils peuvent être révoqués librement à tout moment par l'associé unique, ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des associés.

La Société est engagée en toutes circonstances par la signature de son gérant unique, ou, s'il y en a plusieurs, par la signature individuelle d'un gérant.

Art. 11. S'il y a plusieurs gérants, la Société est gérée par un conseil de gérance, lequel peut choisir parmi ses membres un président et un vice-président. Il peut également choisir un secrétaire, qui ne doit pas être gérant et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance. A aucun moment il ne pourra y avoir une majorité de résidents du Royaume-Uni au conseil de gérance, et le président ne saurait être un résident du Royaume-Uni.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou de deux gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation, dans tous les cas en dehors du Royaume-Uni. Les réunions du conseil de gérance auront lieu au siège social de la Société, à moins que l'avis de convocation n'en dispose autrement. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance; en son absence, le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur, courriel ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Une convocation ne sera pas requise si tous les membres du conseil de gérance sont présents ou représentés dans une réunion d'un conseil de gérance ou lorsque des résolutions écrites sont approuvées et signées par tous les membres du conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit, par câble, télégramme, télex, télécopie, courriel ou tout autre moyen de communication similaire un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par visioconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre mutuellement. De tels moyens de communication ne seront cependant pas valables, s'ils sont mis en oeuvre à partir du Royaume-Uni. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance, à condition que parmi les gérants présents, il n'y ait pas une majorité de gérants demeurant au Royaume-Uni. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie de circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur, courriel ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 12. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux gérants, à condition qu'une majorité des signataires ne demeure pas au Royaume-Uni. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants, ou par toute autre personne dûment mandatée par le conseil de gérance à cette fin.

Art. 13. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 14. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 15. Le gérant ou le conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur la base d'un état comptable préparé par le gérant ou par le conseil de gérance duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés

depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

D. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives des associés

Art. 16. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Art. 17. Sous réserve d'une majorité plus importante prévue dans les statuts, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les associés ne peuvent changer la nationalité de la Société que moyennant une décision unanime. Pour toute autre modification statutaire, l'approbation d'une majorité des associés représentant au moins les trois quart du capital social est requise.

Art. 18. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

E. Année sociale - Bilan - Répartition

Art. 19. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 20. Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

Art. 21. Sur le bénéfice net, il est prélevé 5% (cinq pour cent) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne 10% (dix pour cent) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 22. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Sauf décision contraire, le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif de la Société.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

Art. 23. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915, telle qu'elle a été modifiée.

Souscription et Libération

Les quinze mille (15.000) parts sociales ont été souscrites par LaSalle Residential Finance L.P. prénommée.

Toutes les parts sociales ainsi souscrites ont été payées en numéraire de sorte que la somme de quinze mille livres sterling (GBP 15.000.-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence à la date de constitution de la Société et finira le 31 décembre 2013.

Frais

Le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution est évalué à mille cinq cents euros.

Assemblée générale des associés

La personne mentionnée ci-dessus, représentant l'intégralité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoquée, a aussitôt pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la société est établi au 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg.
2. Les personnes suivantes sont nommées comme gérants de la Société pour une durée indéterminée:
 - Madame Stéphanie Duval, Directrice Nationale, résidant au 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;
 - Monsieur Jean-Paul Vignac, Directeur Régional, résidant au 29, rue de Berri 75008 Paris, France;
 - Madame Julie Pierre, Directrice Associée, résidant au 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

DONT ACTE, passé à Belvaux, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ledit mandataire du comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: N. WEYRICH, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 30 avril 2013. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): Monique HALSDORF.

Référence de publication: 2013057330/342.

(130070294) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2013.

Cargill International Luxembourg 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 1.774.523.919,00.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 150.966.

Les comptes annuels au 31 mai 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013057013/9.

(130069856) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2013.

AMP Capital Wagram 92 Property (France n 1) S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 159.273.

EXTRAIT

En date du 30 avril 2013, l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

- La démission de M. Ivo Hemelraad, en tant que gérant de la Société, est acceptée avec effet au 22 janvier 2013; et
- M. Alan Botfield, avec adresse professionnelle au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, est élu nouveau gérant de la Société avec effet au 22 janvier 2013 et ce, pour une durée indéterminée.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2013055254/14.

(130068279) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2013.

Anglo American Finland Holdings 2, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Braganca.

R.C.S. Luxembourg B 163.186.

Le bilan consolidé de la société Anglo American plc au 31 décembre 2012, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 avril 2013.

Signature

Administrateur / Gérant

Référence de publication: 2013055260/13.

(130067764) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2013.

Anglo American Investments 6, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Braganca.

R.C.S. Luxembourg B 122.491.

Le bilan consolidé de la société Anglo American plc au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 avril 2013.

Signature

Administrateur / Gérant

Référence de publication: 2013055262/13.

(130067762) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2013.

Menado-Trading e Serviços Internacionais S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 15.538,17.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 146.166.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès verbal des décisions prises par les gérants en date du 7 février 2013 que:

- Le siège social de la société a été transféré au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, avec effet au 1^{er} mars 2013

Luxembourg, le 29 avril 2013.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2013055607/14.

(130067798) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2013.

Katla Manager Selection, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 72.942.

—
Résolutions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire de la SICAV en date du 29 avril 2013

L'Assemblée Générale Ordinaire a pris les décisions suivantes:

1. de renouveler le mandat de

- Madame Margrét SVEINSDOTTIR

- Monsieur Andri V. SIGURDSSON

- Monsieur Eric CHINCHON

comme administrateurs de la SICAV jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2014

2. de renouveler le mandat de Ernst & Young en tant que Réviseur d'entreprises agréé de la SICAV jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2014

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013055556/17.

(130068453) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2013.

Jandira S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 1.073.410,00.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 139.251.

—
EXTRAIT

L'associé unique, dans ses résolutions du 12 mars 2013, a pris note de la démission de Madame Ewa KASPERSKA de ses fonctions de gérant de la Société et a nommé en remplacement, avec effet au 1^{er} avril 2013 et pour une durée indéterminée:

- Monsieur Marcio SUGUI, demeurant professionnellement Clarebell House 5/6, Cork Street, Londres W1S 3NX, Royaume-Uni, gérant de catégorie A.

Luxembourg, le 12 avril 2013.

Pour JANDIRA S.à r.l.

Société à responsabilité limitée

Référence de publication: 2013055550/17.

(130067913) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2013.

CIR International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2613 Luxembourg, 5, place du Théâtre.
R.C.S. Luxembourg B 15.381.

EXTRAIT

Il résulte d'une résolution prise lors de l'assemblée générale des actionnaires de la Société en date du 15 avril 2013, que Monsieur Enrico Neckels, demeurant 5, Place du Théâtre L-2613 Luxembourg, a été nommé administrateur de la Société avec effet immédiat.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale des actionnaires qui sera tenue en 2014.

Il résulte d'une résolution prise par le conseil d'administration de la Société en date du 15 avril 2013 que suite à la démission de Madame Paola Mascolo de ses fonctions de délégué à la gestion journalière de la Société, Monsieur Enrico Neckels, demeurant 5, Place du Théâtre L-2613 Luxembourg, a été nommé administrateur-délégué de la Société pour la durée de son mandat, avec effet au 1^{er} mai 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 03 mai 2013.

Pour la Société

Un mandataire

Référence de publication: 2013057810/20.

(130071530) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2013.

BPT Optima S.A., SICAR, Société Anonyme sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 110.456.

Lors de l'assemblée générale annuelle tenue en date du 24 avril 2013, les actionnaires ont pris les décisions suivantes:
1 renouvellement du mandat des administrateurs suivant:

- Alain Heinz, avec adresse au 121, Avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg
- Lau Kristensen, avec adresse au 9A, Imortellevej, 2950 Vedbaek, Danemark
- Peter Mollerup, avec adresse au 31-33, Kalvebod Brygge, 1780 Copenhague, Danemark
- Mogens Jørgensen, avec adresse au 43, Søndergårds Allé, 2760 Måløv, Danemark
- Kaj Andreasen, avec adresse au 4, Langebrogade, 1411 Copenhague, Danemark

pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2013 et qui se tiendra en 2014.

2 renouvellement du mandat de ERNST & YOUNG, réviseur d'entreprises agréé, avec siège social au 7, rue Gabriel Lippman, L-5365 Munsbach, pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2013 et qui se tiendra en 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mai 2013.

Référence de publication: 2013057770/22.

(130071593) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2013.

Charlotte Re S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.
R.C.S. Luxembourg B 54.722.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale qui s'est tenue le vendredi 15 mars 2013 à 15.00 heures au 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg.

- L'Assemblée décide de nommer comme Administrateurs:

- * M. Robert Archbold, Administrateur Président
- * M. Manuel Ribeiro, Administrateur
- * Mr Jorge Pérez Lozano, Administrateur
- * M. Claude Weber, Administrateur

Leur mandat viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale à tenir en 2014 et qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice de 2013.

- L'Assemblée nomme PricewaterHouseCoopers Luxembourg, 400 route d'Esch, L-1014 Luxembourg, comme Réviseur d'entreprises indépendant. Ce mandat viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale à tenir en 2014 et qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice de 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2013057785/23.

(130070852) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2013.

Celloteck Finance (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 31-33, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 143.455.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013057781/9.

(130071609) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2013.

Congrégation des soeurs du Tiers Ordre Régulier de Notre-Dame du Mont Carmel à Luxembourg, Société Anonyme, Société Anonyme.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 32, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 5.573.

Auszug aus den Beschlüssen der Aktionärsversammlung vom 10. April 2013

Die Mandatsniederlegung des Rechnungsprüfers, der Société FIDEWA-CLAR S.A. wird angenommen.

Das Mandat wird an den Rechnungsprüfer MULLER & ASSOCIES S.A., mit Sitz in L-1511 Luxembourg 121, avenue de la Faïencerie, für den Zeitraum von einem Jahr übertragen, und erlischt mit der Aktionärsversammlung über den Jahresabschluss zum 31. Dezember 2013.

Gleichlautender Auszug

Für Congrégation des soeurs du Tiers Ordre Régulier de Notre-Dame du Mont Carmel à Luxembourg

Société Anonyme

Ein Bevollmächtigter

Référence de publication: 2013057791/17.

(130071509) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2013.

Colada HoldCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 159.678.

Les statuts coordonnés au 15 avril 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marc Loesch

Notaire

Référence de publication: 2013057789/11.

(130071575) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2013.

Constantine S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 114.294.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013057792/9.

(130071707) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2013.

BNP Paribas Flexi II, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.

R.C.S. Luxembourg B 130.737.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale statutaire du 25 avril 2013

En date du 25 avril 2013, l'Assemblée a pris les résolutions suivantes:

Elle renouvelle le mandat d'administrateur de Madame Claire COLLET et Messieurs Anthony FINAN, Hans STEY AERT, Marnix ARICKX et William De VIJLDER.;

Elle renouvelle le mandat de réviseur d'entreprises de la Société PriceWaterhouseCoopers;

Ces mandats prendront fin à l'issue de l'Assemblée statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2013.

Luxembourg, le 25 avril 2013.

Pour extrait sincère et conforme

Pour BNP PARIBAS FLEXI II

Référence de publication: 2013057763/17.

(130070919) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2013.

Chondropharm International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

R.C.S. Luxembourg B 127.961.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013057809/10.

(130071364) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2013.

Citation Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 17.438.

—
Le Bilan au 30 juin 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mai 2013.

Signature.

Référence de publication: 2013057811/10.

(130071822) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2013.

CLdN N.W. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 3-7, rue Schiller.

R.C.S. Luxembourg B 160.576.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Adriaens / F. Bracke

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2013057812/11.

(130071544) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2013.

Chapi Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9911 Troisvierges, 2, rue de Drinklange.

R.C.S. Luxembourg B 151.928.

—
Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013057808/9.

(130070918) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2013.

CNPV Solar Power S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-8030 Strassen, 163, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 139.925.

—
EXTRAIT

Monsieur Ngai Wai FUNG a remis son démission, avec effet au 1^{er} novembre 2012, de son mandat d'administrateur de la société CNPV Solar Power S.A., Société Anonyme, ayant son siège social au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 139.925 (la «Société»).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 3 mai 2013.

Référence de publication: 2013057816/14.

(130071011) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2013.

CLdN N.W. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 3-7, rue Schiller.

R.C.S. Luxembourg B 160.576.

—
Extrait des Résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 2 mai 2013

Messieurs Freddy Bracke, Michel Jadot, Jozef Adriaens, Camille Cigrang, Jean Cigrang, Frank van Bellingen et Madame Anne-Marie Grieder sont renommés administrateurs.

Madame Marie-Reine Bernard est renommée commissaire aux comptes.

Tous les mandats viendront à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de 2014.

CERTIFIE CONFORME

J. Adriaens / Freddy Bracke

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2013057813/15.

(130071545) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2013.

Comilfo, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman.

R.C.S. Luxembourg B 31.157.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013057818/9.

(130071299) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2013.

Comilfo, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman.

R.C.S. Luxembourg B 31.157.

—
Extrait du procès verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 17 avril 2013

L'assemblée a renouvelé pour une période de six ans prenant fin avec l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2019, le mandat des administrateurs.

Evelyne JASTROW, administrateur de sociétés, demeurant 208, rue des Romains L-8041 Bertrange.

Marc Alain JASTROW, administrateur de sociétés, demeurant 208, rue des Romains L-8041 Bertrange

IMMOLYS S.A., société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social 4, rue Tony Neuman L-2241 Luxembourg, représentée par son administrateur délégué Evelyne JASTROW, prénommée.

et celui du commissaire aux comptes

SAFILUX S.A., société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social 4, rue Tony Neuman L-2241 Luxembourg

Pour copie conforme
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2013057819/19.

(130071685) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2013.

Clemon S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3373 Leudelange, 11, Domaine de Schmiseleck.

R.C.S. Luxembourg B 166.569.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour CLEMON S.à r.l.

FIDUCIAIRE DES PME SA

Référence de publication: 2013057814/11.

(130071820) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2013.

Climmolux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 49.225.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013057815/10.

(130071393) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2013.

Chambourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4989 Sanem, 30, rue du Traité de Londres.

R.C.S. Luxembourg B 61.285.

Le Bilan abrégé au 31/12/2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 06/05/2013.

Référence de publication: 2013057807/10.

(130071483) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2013.

CHAMESO-LUX S.A. (Chaudonnerie-Mécanique-Soudure), Société Anonyme.

Siège social: L-4744 Pétange, 2-4, rue Jean-Pierre Kirchen.

R.C.S. Luxembourg B 71.933.

Le Bilan abrégé au 31/12/2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 06/05/2013.

Référence de publication: 2013057806/10.

(130071279) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2013.

Citadel Financial Products S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 89.113.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 6 mai 2013.

Référence de publication: 2013057786/10.

(130071267) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2013.

DJ Renting SC, Société Civile.

Siège social: L-9711 Clervaux, 82, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg E 4.876.

—
Extrait des résolutions de l'assemblée générale du 30/04/2013

- 1) Monsieur IZZARELLI Donato n'est plus associé
- 2) Monsieur IZZARELLI Roberto, né le 20 février 1959 à Haine-Saint-Paul (Belgique) demeurant au 46, Rue Remy B-7141 CARNIERES (Belgique) est associé et possède 50 parts.
- 3) En remplacement de Monsieur IZZARELLI Donato, la société EDISYS SA, RCS Luxembourg B139924, ayant son siège social au 65, Route d'Esch L-3340 Huncherange, est nommée gérant.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2013057848/14.

(130071578) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2013.

DB PWM, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.
R.C.S. Luxembourg B 163.660.

—
Die Bilanz zum 31. Dezember wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DWS Investment S.A. (Verwaltungsgesellschaft)

Unterschriften

Référence de publication: 2013057838/11.

(130071352) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2013.

DB Re, Société Anonyme.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.
R.C.S. Luxembourg B 53.295.

—
Die Bilanz zum 31. Dezember 2012 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DB Re S.A.

Deutsche Bank Group

2, Boulevard Konrad Adenauer

Unterschriften

Référence de publication: 2013057839/13.

(130071783) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2013.

DB Re, Société Anonyme.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.
R.C.S. Luxembourg B 53.295.

—
Auszug aus dem Protokoll der ordentlichen Gesellschafterversammlung vom 15. April 2013

Die Gesellschafterversammlung beschließt, die KPMG Luxembourg S.à.r.l., geschäftsansässig in 9, Allee Scheffer, L-2520 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg: B 149 133, als Wirtschaftsprüfer der Gesellschaft für das Geschäftsjahr 2013 zu ernennen.

DB Re S.A.

Deutsche Bank Group

2, Boulevard Konrad Adenauer

L-1115 LUXEMBOURG

Unterschriften

Référence de publication: 2013057840/16.

(130071791) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2013.

OBA Group SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1461 Luxembourg, 27, rue d'Eich.
R.C.S. Luxembourg B 110.795.

Le bilan au 31.12.2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mai 2013.

Pour ordre
EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.
Boîte Postale 1307
L – 1013 Luxembourg

Référence de publication: 2013058155/14.

(130071492) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2013.

NWL Luxembourg Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 480.708.800,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 162.951.

Extrait des résolutions de l'associé unique de la Société du 2 mai 2013

Par résolutions signées en date du 2 mai 2013, l'associé unique a pris la décision suivante:

1. Démission de Monsieur Frank Van Coppenolle de son mandat de gérant de classe A de la Société avec effet au 27 mars 2013.

Suite à la résignation de Monsieur Frank Van Coppenolle, le conseil de gérance de la Société est constituée dorénavant comme suit:

- *Gérant de classe A:*

* Michael Richard Peterson

- *Gérant de classe B:*

* Smaïn Bouchareb

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mai 2013.

Signature

Le mandataire

Référence de publication: 2013058153/22.

(130071181) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2013.

NWL European Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 224.708.875,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 162.541.

Extrait des résolutions des associés de la Société du 30 avril 2013

Par résolutions signées en date du 30 avril 2013, les associés ont pris la décision suivante:

1. Démission de Monsieur Frank Van Coppenolle de son mandat de gérant de classe A de la Société avec effet au 27 mars 2013.

Suite à la résignation de Monsieur Frank Van Coppenolle, le conseil de gérance de la Société est constituée dorénavant comme suit:

- *Gérant de classe A:*

* Michael Richard Peterson

- *Gérant de classe B:*

* Smaïn Bouchareb

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mai 2013.

Signature

Le mandataire

Référence de publication: 2013058152/22.

(130071179) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2013.

Matterhorn Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 89.445.

Le Rapport Annuel Révisé au 31 décembre 2012 et la distribution du dividende, relatifs à l'Assemblée Générale Ordinaire du 29 avril 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013058114/10.

(130071830) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2013.

Neptune International Investment Funds (SICAV), Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 49, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 134.929.

Faisant suite à l'assemblée générale du 24 Avril 2013, sont re-nommés administrateurs jusqu'à la prochaine assemblée générale qui se tiendra en 2014:

Charles Andrew McKinna

5D Landmark Drive

West Whale Bay

Southampton SB 04

Bermuda

Roger Charles Barker

14 Rue Belle-Vue

L-4974 Dippach

Luxembourg

Richard Howard Green

3, Shortlands

London W6 8DA

UK

Iain MacLeod

59 Cite Millewee

L-8064 Bertrange

Luxembourg

Est re-nommé réviseur d'entreprise jusqu'à la prochaine assemblée générale qui se tiendra en 2014:

Ernst & Young S.A.

7, Parc d'Activité Syrdall

L-5365 Munsbach

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 Mai 2013.

Pour State Street Bank Luxembourg S.A.

Référence de publication: 2013058147/33.

(130070856) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2013.

Naxos Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 70.870.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme
NAXOS FINANCE S.A.

Référence de publication: 2013058146/11.

(130071170) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2013.

Materia Prima Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1143 Luxembourg, 2, rue Astrid.

R.C.S. Luxembourg B 111.282.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.

Référence de publication: 2013058113/10.

(130071037) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2013.

MGP Wings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 130.307.

Conformément à l'article 3 de la loi du 31 mai 1999 régissant la domiciliation des sociétés, Brown Brothers Harriman (Luxembourg) S.C.A. dénonce sa fonction d'agent domiciliataire de MGP Wings S.à r.l., une société à responsabilité limitée, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le No B130307 et domiciliée au 2-8, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, avec effet au 1^{er} mai 2013.

Luxembourg, le 30 avril 2013.

Brown Brothers Harriman (Luxembourg) S.C.A.

Référence de publication: 2013058132/12.

(130071133) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2013.

MGP Europe AIV (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 122.881.

Extrait des résolutions du conseil de gérance du 31 janvier 2013

Il résulte des dites résolutions que le siège social de la Société sera transféré du 2-8 avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg au 28, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg avec effet au 1^{er} mai 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait et signé à Luxembourg, le 30 avril 2013.

Pour MGP Europe AIV (Lux) S.à r.l.

Delloula Aouinti

Gérante

Référence de publication: 2013058130/16.

(130071195) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2013.

Menuiserie Torres S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4664 Niedercoorn, 59, rue de Sanem.

R.C.S. Luxembourg B 167.339.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013058123/9.

(130071453) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2013.

Midas Conseil S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1128 Luxembourg, 37, Val Saint André.
R.C.S. Luxembourg B 39.025.

Conseil d'Administration

L'assemblée générale ordinaire du 19 mars 2013 a renouvelé pour un terme d'un an, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2013, les administrateurs suivants:

- Monsieur Ernest HOFFMANN, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à Garnich,
- Monsieur Michel REITER, employé privé e.r., demeurant à Strassen,
- Monsieur Jean-Claude THOMA, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à Bridel.

Commissaire aux comptes

L'assemblée générale ordinaire du 19 mars 2013 a nommé pour un terme d'un an, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2013, le commissaire aux comptes suivant:

- Monsieur Tom ENGEL, demeurant à Luxembourg.

Référence de publication: 2013058134/17.

(130071053) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2013.

Melfleur Management Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 57.486.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013058122/9.

(130071630) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2013.

MBR Lëtzebuerg (Maschinen und Betriebshifsring Lëtzebuerg), Association Agricole.

Siège social: L-7735 Colmar-Berg, 12A, Cité Morisacker.
R.C.S. Luxembourg H 117.

Les statuts ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013058119/9.

(130070939) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2013.

Park Square Capital I, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 3, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 104.706.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013058162/9.

(130071551) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2013.

Park Square Capital II SARL, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 3, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 145.659.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013058163/9.

(130071651) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2013.

Neuron s.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 31, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 136.451.

—

Procès verbal de l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société Neuron S.à.r.l. en date du 26 février 2013

L'associé est présent.

Le gérant a pris la décision suivante:

L'associé décide:

- de transférer le siège social de la société du 20, Rue de l'Eau L-1449 Luxembourg au 31, Boulevard Prince Henri L-1724 Luxembourg.

La décision a été admise à l'unanimité.

Après cela l'assemblée générale extraordinaire est déclarée comme terminée.

NEURON S.A.R.L.

Mr RUTTIENS Alain

Gérant Unique

Référence de publication: 2013058148/18.

(130071331) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2013.

Dundee International (Luxembourg) Investments 11 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 8.350.622,00.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 162.473.

—

Il résulte des résolutions de l'associé unique de la Société en date du 24 avril 2013 que M. Mark Hogan a été révoqué comme gérant A de la Société, avec effet immédiat.

Il résulte des mêmes résolutions de l'associé unique que M. George Valentini, né le 21 juin 1958 à Hamilton, Canada avec adresse professionnelle au 1 First Canadian Place, Toronto, Canada M5X 1B8, a été nommé comme gérant A de la Société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 avril 2013.

*Pour la Société**Mandataire*

Référence de publication: 2013055405/17.

(130068017) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2013.

AIG Global Investment (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.**Capital social: EUR 7.800.000,00.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 81.732.

—

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 29 avril 2013 que:

- La société PriceWaterhouseCoopers a démissionné de son mandat de Réviseur d'Entreprises de la Société avec effet immédiat;

- La Société Reviconsult S.à r.l., ayant son siège social 12 rue Guillaume Schneider L-2522 Luxembourg, RCS Luxembourg B.139013, a été nommée Commissaire aux Comptes avec effet immédiat, son mandat prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelé à statuer sur les comptes clôturés au 30.11.2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 avril 2013.

Bouchra Akhertous

Mandataire

Référence de publication: 2013055982/19.

(130069035) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2013.